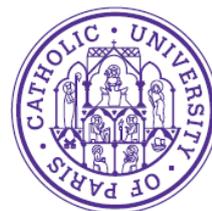


COLLÈGE DOCTORAL

Programme 2022-2023

UNITÉ DE RECHERCHE
RELIGION, CULTURE
ET SOCIÉTÉ (EA 7403)



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

Le Collège doctoral en quelques chiffres

A 3D rectangular box with an orange outline and a grey shaded right side. The text is centered inside the box.

215 doctorants inscrits
en 2021-2022

A 3D rectangular box with an orange outline and a grey shaded right side. The text is centered inside the box.

37 thèses soutenues
en 2021

Le mot du Directeur du Collège doctoral

Le Collège doctoral qui vous accueille forme une communauté universitaire forte de 215 doctorants, travaillant dans les disciplines qui font de l'Institut Catholique de Paris une place unique au sein d'une communauté universitaire plus vaste, celle que représente l'enseignement supérieur à Paris. Loin de constituer un îlot, et encore moins une monade sans fenêtre, le Collège doctoral forme *ad intra* une entité diversifiée par les disciplines qu'il promeut et les liens qui les unissent. Ce dernier aspect constitue à lui seul un défi et une tâche permanente qu'il nous incombe de relever. La transversalité n'a pas pour but de diluer ou de dissimuler la rigueur qui s'impose à chaque discipline en particulier, mais à en faire saillir les apports et les ressources dans la constellation des savoirs, aujourd'hui en forte interaction. L'existence de *pôles de recherche* est l'instrument qui permet aux enseignants-chercheurs de promouvoir des projets d'études interdisciplinaires contribuant au rayonnement de notre établissement. En qualité de doctorants, vous êtes membres temporaires de l'Unité de Recherche, et à ce titre, rattachés à l'une des équipes de recherche dont vous découvrirez les intitulés et les orientations, toujours susceptibles d'ajustements, car la recherche est une réalité dynamique et mouvante. Vous y trouverez de quoi nourrir et fortifier vos propres travaux. Ces pôles sont étroitement reliés à l'existence de *Chaires* qui incarnent le plan stratégique que l'Institut Catholique de Paris a défini afin d'assurer sa contribution à la vie de la cité, selon les exigences et les ressources que son identité d'Institut *Catholique* lui impose d'honorer. Elles n'apparaissent pas comme de simples marqueurs d'identité. Elles offrent séminaires, cours, colloques et partenariats que le livret présente et dont chacun peut bénéficier.

Désormais, vous disposez d'une « Maison de la Recherche », inaugurée en juin 2021. Vous allez arpenter ses espaces et reconnaître ceux qui vous sont dédiés et dont vous pourrez profiter. Le Collège doctoral a acquis une vitesse de croisière. Loin de se présenter comme un être de raison, il s'inscrit dans un espace désormais repérable au sein du campus, à l'orée d'un jardin à la française, fruit d'un projet architectural qui traduit dans la pierre ce que Hans-Georg Gadamer écrivit au sujet de la tradition sous l'aspect de sa *réception* : elle n'est pas seulement « reproductive » mais aussi et nécessairement « productive ». Les disciplines représentées dans notre Collège répondent parfaitement à cette exigence, et ce n'est pas le moindre de leurs points communs.

Le Collège doctoral ne se surajoute pas aux Cycles d'études doctorales qui correspondent aux 3^e cycles des facultés. Il ne s'y substitue pas davantage. Il est l'expression d'un projet longuement mûri, fruit d'une impérative adaptation de notre établissement à son environnement. Constitués en écoles doctorales, les 3^e cycles

des universités publiques se sont recomposés en autant d'entités hautement spécialisées, cherchant à affiner leurs outils de recherche et à former une communauté d'enseignants-chercheurs soucieux d'intégrer les étudiants à leurs travaux. La préparation d'une thèse est un exercice au long cours qui requiert l'attachement à une institution qui en assure les conditions de faisabilité. Parmi celles-ci, il y a le compagnonnage avec ses pairs, le dialogue intellectuel et le consentement au dépaysement épistémologique. Projets de recherche, séminaires interdisciplinaires, colloques, journées d'études, formations méthodologiques, séjours à l'étranger dans le cadre de riches partenariats, mutualisation des moyens, réseau des écoles doctorales, conventions de cotutelle, codirections de thèses, autant de réalités qui forment la vitalité d'un Collège doctoral appelé à gagner en visibilité et en puissance. Le dialogue des facultés donne au Collège doctoral sa pleine légitimité. D'autres universités ont érigé des Collèges doctoraux dans lesquels disciplines et personnes se rencontrent, non pas pour d'artificiels montages, mais dans la rigueur d'un travail en synergie. À une époque où beaucoup redoutent le cloisonnement, la fragmentation et la séparation, l'université fait société.

Vous trouverez donc dans ce livret le programme annuel qu'offre le Collège doctoral. J'en ai décliné les orientations principales et la dynamique unifiée. Notre Collège n'aurait aucune force sans l'extrême richesse de nos fonds documentaires et la modernité de nos bibliothèques. Elles sont l'espace habituel de vos travaux, le point de convergence d'où naissent les études et les œuvres qui assurent à l'Institut Catholique de Paris la part essentielle de son rayonnement.

Professeur Vincent Holzer
Vice-Recteur à la Recherche

Sommaire

Coordonnées et locaux du Collège doctoral	6
Calendrier universitaire 2022-2023	7
1. Présentation générale	8
1.1. Missions et projet scientifique du Collège doctoral	9
1.2. Liste des doctorats préparés	11
1.3. Procédures de recrutement des doctorants et modalités de leur suivi	12
1.4. Structure de la scolarité doctorale	13
1.5. Une organisation au service du projet doctoral	14
2. Démarches administratives et inscriptions en doctorat	16
2.1. Les conditions d'inscription	17
2.2. Les modalités d'inscription	18
2.3. La composition du dossier d'inscription	22
2.4. L'accueil de doctorants internationaux pour un semestre ou une année à l'ICP	23
2.5. Les tarifs d'inscription	26
2.6. Le logement	27
3. Inscriptions en post-doctorat et préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches de l'ICP	28
3.1. Les études post-doctorales	29
3.2. La préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches de l'ICP	30
3.3. Les tarifs d'inscription en études post-doctorales	31
4. Bourses d'études et autres aides financières	32
4.1. Les bourses proposées par l'ICP	33
4.2. Les bourses des Fondations catholiques anglaise et écossaise	35
4.3. L'aide à la mobilité étudiante des doctorants	35
4.4. Les autres types d'aides et de financements	36
5. Enseignements doctoraux	38
5.1. La séance de rentrée académique	39
5.2. La semaine méthodologique	40
5.3. Les séminaires doctoraux par discipline	42
5.4. Les séminaires transversaux	50
5.5. Les ateliers et séminaires au service du travail de thèse	54
5.6. Les doctorales sur les horizons de la recherche	55
5.7. Les cours de langues étrangères	56
5.8. Les ateliers de recherche documentaire proposés par les bibliothèques de l'ICP	57
5.9. L'aide à l'insertion professionnelle pour doctorants et jeunes docteurs	58
6. Les lieux de recherche à l'ICP	59
6.1. L'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »	60
6.2. La Maison de la Recherche	63
7. Le corps professoral du Collège doctoral	64
8. Les colloques et journées d'études	74
9. La Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités	78
10. Les ressources documentaires du Collège doctoral	80
10.1. Le réseau des bibliothèques	81
10.2. Les ressources électroniques	85
10.3. Le service des Archives	87
Annexe : Portfolio d'expériences et de compétences du doctorant	92

Coordonnées et locaux du Collège doctoral

Le Collège doctoral est situé dans les locaux du **Vice-Rectorat à la Recherche et aux Etudes doctorales** et de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris.

Bureau, adresse et téléphone

Maison de la Recherche, escalier C, 3^e étage
Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris
21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06
(entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : +33 (0)1 44 39 52 80 - Fax : +33 (0)1 44 39 60 25
www.icp.fr / college.doctoral@icp.fr

Vice-Recteur à la Recherche, Directeur de l'Unité de Recherche et du Collège doctoral : Pr Vincent HOLZER
Délégué scientifique : Dr Charles BOBANT
Responsable administrative : Mme Emmanuelle CHABERT
Secrétaire de rédaction de la *Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités* : M. Bertrand DUFOUR
Chargée de l'événementiel scientifique : Dr Elizaveta VOLKOVA

Le secrétariat reçoit les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h. Il est fermé le vendredi.
Le Directeur du Collège doctoral reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat.

Calendrier universitaire 2022-2023

› PREMIER SEMESTRE	
Reprise des activités universitaires : lundi 5 septembre 2022, selon le calendrier des facultés. Début des cours : lundi 12 septembre 2022	
A partir du lundi 5 septembre 2022	Sessions de pré-rentrée
Mercredi 7 septembre 2022, 9h-16h	Session de rentrée du Cycle des Etudes du Doctorat du <i>Theologicum</i>
Jeudi 8 septembre 2022	Session de rentrée du <i>Theologicum</i>
Lundi 12 septembre 2022	Session de rentrée de la Faculté de Philosophie
Mardi 4 octobre 2022, 11h	Messe de rentrée de l'ICP
Mardi 4 octobre 2022, 12h	Rentrée de la vie étudiante
Mardi 4 octobre 2022	Rentrée académique
Lundi 10 octobre, 17h-19h	Séance de rentrée du Collège doctoral commune à tous les doctorants
Du lundi 10 au vendredi 14 octobre 2022	Semaine méthodologique de rentrée du Collège doctoral
Du samedi 29 octobre au soir au lundi 7 novembre 2022 au matin	Vacances de la Toussaint
Mardi 1 ^{er} novembre 2022	Férié, Fête de la Toussaint
Vendredi 11 novembre 2022	Férié, Armistice de 1918
Mercredi 23 novembre 2022	Forum ICP entreprises / L1 et L2
Jeudi 24 novembre 2022	Forum ICP entreprises / L3 et Masters
Jeudi 8 décembre 2022, 18h	Fête patronale de l'ICP
Du samedi 17 décembre 2022 au soir au mardi 3 janvier 2023 au matin	Vacances de Noël
Samedi 14 janvier 2023 au soir	FIN DU PREMIER SEMESTRE
› SECOND SEMESTRE	
Lundi 16 janvier 2023 au matin	DEBUT DU SECOND SEMESTRE
Mardi 17 janvier 2023, 12h15	Messe pour la Fête de Saint-Thomas d'Aquin
Du samedi 18 février au soir au lundi 27 février 2023 au matin	Vacances d'hiver
Samedi 11 février 2023	Journée Portes Ouvertes (campus de Paris)
Lundi 10 avril 2023	Férié, Lundi de Pâques
Du samedi 22 avril au soir au mardi 9 mai 2023 au matin (Faculté des Lettres : du samedi 22 avril au mardi 2 mai 2023)	Vacances de printemps
Lundi 1 ^{er} mai 2023	Férié, fête du Travail
Lundi 8 mai 2023	Férié, Armistice de 1945
Jeudi 18 mai 2023	Férié, Ascension
Lundi 26 juin 2023	FIN DU SECOND SEMESTRE
Lundi 29 mai 2023	Férié, Lundi de Pentecôte
Jeudi 31 août 2023	FIN DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

1. Présentation générale

1.1. Missions et projet scientifique du Collège doctoral

Depuis sa reconnaissance par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 17 juillet 2014, l'Unité de Recherche (UR) « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris (ICP) est habilitée par l'Etat à accueillir et former des doctorants. En juillet 2015, elle a obtenu la labellisation d'Equipe d'accueil. En décembre 2017, la visite du Hcéres a permis d'évaluer le projet scientifique des années 2019-2023. Le Collège doctoral fait partie intégrante de l'Unité de Recherche. L'accompagnement pédagogique des doctorants est confié à des Cycles d'études doctorales dans les différentes disciplines. La reconnaissance de l'UR comme lieu de formation doctorale lui permet d'établir des accords-cadres avec des écoles doctorales.

Le Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris concourt à la **formation des docteurs**, les prépare à **l'exercice d'une activité d'enseignement et de recherche**, ainsi qu'à **leur insertion professionnelle**.

Ses missions sont nombreuses :

1.1.1. Le Collège doctoral propose et valide des dispositions communes pour la formation doctorale, qui concernent :

- L'établissement d'une Charte de la thèse qui s'applique dans les différents Cycles d'études doctorales et précise les étapes de la formation doctorale (admission, commission doctorale de fin de D1, évaluation de fin de D3, évaluation de fin de D5, conditions requises pour la prolongation exceptionnelle de la formation doctorale, responsabilités propres du directeur de thèse).

- L'organisation, autant que de besoin, de séminaires transversaux sur des thèmes d'intérêt commun pour les doctorants.

- L'organisation de formations à la recherche documentaire en partenariat avec les bibliothèques de l'Institut Catholique de Paris.

- L'organisation, en octobre chaque année, d'une semaine méthodologique, destinée à tous les doctorants, afin de leur apporter des outils méthodologiques et des savoir-faire facilitant leur travail d'écriture et leur familiarité avec les outils documentaires (cf. 5.2).

1.1.2. Le Collège doctoral s'assure de la qualification des directeurs de thèse : l'habilitation à diriger des recherches ou le titre de Professeur après obtention du *nihil obstat* canonique sont requis pour assurer la direction des thèses. D'autres Docteurs peuvent, exceptionnellement, assurer l'accompagnement de thèses, sur proposition du directeur du Cycle d'études doctorales et du doyen de la Faculté concernée, et après accord du Conseil du Collège doctoral (voir l'article 16 de l'Arrêté ministériel du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat).

1.1.3. Il a mission, sous la responsabilité du chef d'établissement, d'établir et de développer des liens avec des universités partenaires, françaises et étrangères, en vue du maintien et du développement des conventions concernant la formation doctorale et la soutenance de thèses.

1.1.4. Il veille à la participation de doctorants aux projets de recherche de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société ».

1.1.5. Il encourage la mobilité étudiante des doctorants pour des séjours de recherche à l'étranger, et la soutient financièrement en vue de leur participation à des colloques de recherche.

1.1.6. Il cherche à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes docteurs. Il participe à la mise en place du suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, en collaboration avec le Service Orientation et Insertion Professionnelle de l'Institut Catholique de Paris.

1.1.7. Il veille à la libre circulation des doctorants entre les différents Cycles d'études doctorales pour qu'ils puissent bénéficier des séminaires utiles à leur recherche. En collaboration avec le Pôle langues de la Faculté des Lettres, il propose à tous les doctorants des cours ou des certificats intensifs de langues étrangères (cf. 5.7).

1.1.8. Il veille à une information de tous les doctorants sur les programmes élaborés dans le cadre des différents Cycles d'études doctorales et des Chaires et Instituts de recherche.

Le Collège doctoral est placé sous l'autorité du Vice-Rectorat à la Recherche qui assure également la délivrance de l'Habilitation à la Direction de Recherches (HDR) de l'Institut Catholique de Paris (diplôme propre).

1.2. Les doctorats préparés

Le Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris prépare d'abord au **doctorat canonique**. Régi par la constitution apostolique *Veritatis Gaudium* sur les Universités et les Facultés ecclésiastiques (2017), et délivré par l'ICP au nom du Saint-Siège, le doctorat canonique est le grade académique qui habilite à l'enseignement dans une Faculté ecclésiastique.

Les Facultés ecclésiastiques de l'Institut Catholique de Paris habilitées à délivrer le doctorat canonique – le *Theologicum*, la Faculté de Droit canonique, la Faculté de Philosophie et la Faculté de Sciences sociales, d'Economie et de Droit – préparent au doctorat canonique en théologie, au doctorat canonique en droit canonique, au doctorat canonique en philosophie et au doctorat canonique en sciences sociales.

Doctorat	Lieu de préparation
Doctorat canonique en théologie	Cycle des Études du Doctorat (CED) de Théologie et de Sciences Religieuses
Doctorat canonique en droit canonique	Cycle d'études doctorales de Droit canonique
Doctorat canonique en philosophie	Cycle d'études doctorales de Philosophie
Doctorat canonique en sciences sociales	Cycle d'études doctorales de Sciences sociales et économiques ou Cycle d'études doctorales de Sciences de l'éducation

Des accords, cadres ou individuels, signés avec des universités françaises (Université de Lorraine, Sorbonne Université, Université Paris-Saclay, Institut Saint-Serge, Université des Antilles) et des universités étrangères (Katholieke Universiteit Leuven, Université Catholique de Louvain, Universität Freiburg, Università di Roma LUMSA, Universidade Católica Portuguesa, Université Catholique d'Afrique Centrale, Pontificia Universidad Católica de Chile, Université Saint-Joseph de Beyrouth, Université Saint-Esprit de Kaslik, Université Laval, Université de Sherbrooke, Australian Catholic University) permettent aux doctorants de l'Institut Catholique de Paris de préparer un doctorat en **codirection** ou en **cotutelle**.

Enfin, l'Institut Catholique de Paris propose deux **bourses doctorales d'excellence**, la bourse d'excellence *Africae munus*, destinée aux prêtres appartenant aux Eglises d'Afrique, et la bourse du programme de doctorat international en humanisme contemporain porté par 6 universités catholiques partenaires (cf. 4.1).

1.3. Procédures de recrutement des doctorants et modalités de leur suivi

La mise en application de la Charte de la thèse

Le doctorant, au moment de son inscription, signe avec le directeur de thèse, le directeur du Cycle d'études doctorales concerné et le directeur du Collège doctoral, le texte de la Charte de la thèse. Le directeur du Cycle d'études doctorales concerné et le directeur du Collège doctoral veilleront au respect des droits et devoirs explicités dans la présente Charte.

Le Collège doctoral s'engage à agir pour que les principes qu'elle fixe soient respectés lors de la préparation de thèses en cotutelle. La Charte de la thèse est annexée à toute convention de cotutelle de thèse.

La durée des thèses

La durée des thèses est de trois ans pour les étudiants à plein-temps. La durée des thèses dans les disciplines canoniques peut atteindre cinq années au maximum (pour les étudiants exerçant une activité professionnelle, se référer à l'article 30 de la Charte de la thèse).

La qualité du recrutement

Une question a toujours retenu l'attention du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris : le souci de la qualité du recrutement en veillant en particulier à **une bonne connaissance du français** avant d'entamer le cycle doctoral. D'autre part, les différents Cycles d'études doctorales instituent un niveau minimal d'obtention du Master préalable à l'entrée en études doctorales (cf. 2.1).

Une bonne connaissance de l'anglais sera considérée comme un critère décisif pour entreprendre un doctorat. Dans cette perspective, le Collège doctoral souhaite encourager ses doctorants dans leur apprentissage des langues étrangères (cf. 5.7).

Un exemplaire de la Charte de la thèse de l'ICP est disponible au centre de cette brochure (encart).

1.4. Structure de la scolarité doctorale

Parallèlement au travail de thèse proprement dit qui nécessite une collaboration régulière avec le directeur de thèse, la scolarité doctorale comporte des heures de formation et d'enseignement. Ces heures sont modulables selon les disciplines propres aux facultés et selon l'année d'inscription en doctorat (elles sont plus élevées en première année). **Le programme des enseignements du doctorant est composé sous la responsabilité du directeur du Cycle d'études doctorales concerné.**

Peuvent faire partie de cette formation :

- › les activités relevant de la formation scientifique disciplinaire et interdisciplinaire
- › les enseignements complémentaires (langues, etc.)

Dans tous les cas, la formation scientifique doit constituer la part la plus importante des activités du doctorant.

La scolarité doctorale est assurée en première année au sein du Cycle d'études doctorales concerné afin **d'affiner le projet de recherche de la thèse dont le sujet a été enregistré à l'inscription et de parfaire les connaissances indispensables au traitement du sujet.** L'étudiant en première année de doctorat [D1] doit pouvoir obtenir l'équivalent de **60 crédits** avec un programme personnalisé, déterminé par les Cycles d'études doctorales et décrit dans le programme des enseignements de chacun d'entre eux. Habituellement, l'année de D1 permet l'écriture d'un projet de thèse, soumis à l'appréciation d'une Commission doctorale.

Durant les années suivantes, le doctorant peut être intégré dans les activités de recherche de l'un des pôles de recherche de l'Unité de Recherche.

Le directeur de la thèse et le responsable du Cycle d'études doctorales concerné exercent conjointement la responsabilité de la formation doctorale et de sa validation. L'autorisation de soutenir la thèse est subordonnée à l'attestation de validation des années 1 à 3 par le directeur de la thèse.

D'autre part, la scolarité doctorale doit permettre de constituer un **portfolio d'expériences et de compétences** relevant de l'ensemble des activités entreprises au titre de la formation doctorale : participation à la semaine méthodologique ; participation aux ateliers et séminaires des doctorants ; participation et intervention à des colloques scientifiques ; activités à l'international ; éventuelles publications scientifiques.

Depuis 2019, la Direction du Collège doctoral de l'ICP a établi un modèle type de portfolio d'expériences et de compétences du doctorant (document en annexe, en fin de brochure) conformément aux directives ministérielles (article 15 de l'Arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat). Le portfolio est constitué et mis à jour régulièrement par le doctorant, qui y joint également les attestations de validation des cours, séminaires, colloques. Il est vérifié au moins annuellement par le Directeur du Cycle d'études doctorales. Le portfolio vise à traduire les expériences acquises pendant la formation doctorale en compétences à investir dans le milieu professionnel, et est destiné à constituer le supplément au diplôme. La matinée consacrée à l'insertion

professionnelle qui clôture la semaine méthodologique de rentrée du Collège doctoral (cf. infra, point 5.2) a pour vocation de fournir au doctorant les outils pour traduire ses expériences de recherche en compétences, et représente ainsi l'occasion d'apprendre les enjeux du portfolio et les débouchés professionnels de la formation doctorale.

Les modules de la semaine méthodologique organisée par le Collège doctoral **font partie du programme de scolarité doctorale**. De la même manière, la participation aux colloques scientifiques qui relèvent de la spécialité dans laquelle la thèse est préparée fait partie de la scolarité doctorale.

1.5. Une organisation au service du projet doctoral

Doté de statuts, le Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris est dirigé par un directeur, assisté d'un Conseil. Le directeur du Collège doctoral est statutairement le directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société ».

Le Conseil du Collège doctoral a pour responsabilités :

- d'assister le directeur dans sa tâche de préparation des missions transversales du Collège doctoral, en tenant compte simultanément des besoins des doctorants, des besoins et des missions de l'Eglise, ainsi que des évolutions de la recherche et du monde socio-économique,
- de veiller à la qualité du programme d'acquisition de la documentation scientifique et des moyens de travail mis à la disposition des doctorants,
- de veiller à la mise en œuvre de la Charte de la thèse,
- d'évaluer la semaine méthodologique du Collège doctoral et les éventuels séminaires transversaux,
- d'harmoniser le règlement des différents Cycles d'études doctorales et de se saisir des éventuelles difficultés pédagogiques pouvant apparaître dans les cycles, pour aider à y apporter une solution,
- d'apporter, si nécessaire, des amendements à la Charte de la thèse.

Ses activités sont coordonnées avec celles du Conseil de l'Unité de Recherche de l'ICP.

Le Conseil du Collège doctoral se réunit au moins deux fois par an sous la présidence du directeur.

Le Conseil du Collège doctoral est composé des membres suivants :

- le Vice-Recteur chargé de la recherche
- le directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » et du Collège doctoral qui préside le Conseil, au cas où celui-ci serait différent du Vice-Recteur à la Recherche
- les doyens des facultés de l'ICP ayant un cycle d'études doctorales

- les directeurs des cycles d'études doctorales
- l'ingénieur de recherche de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »
- un représentant du personnel administratif : le responsable administratif du Vice-Rectorat à la Recherche et du Collège doctoral
- le directeur des bibliothèques
- les membres élus : les représentants étudiants des cycles d'études doctorales, élus par leurs pairs chaque année
- les membres nommés : au maximum 6 personnalités françaises ou étrangères compétentes dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques, représentés par le Collège doctoral de l'ICP. Toutes sont nommées par le Recteur, sur proposition du directeur du Collège doctoral, pour une durée de 3 ans
- un ou des membres invités parmi les responsables des études doctorales des Ecoles Supérieures Professionnelles de l'ICP.

2. Démarches administratives et inscriptions en doctorat

Vous êtes futur doctorant ? Avant toute démarche, vérifiez la faisabilité de votre projet.

Une thèse... pourquoi ?

Pour éviter toute erreur de parcours, il est vivement conseillé à l'étudiant, désireux de s'engager dans l'aventure de la thèse, de bien approfondir son projet professionnel et personnel dans ses objectifs et ses moyens (en particulier financiers).

2.1. Les conditions d'inscription

L'inscription en doctorat est soumise à différentes conditions qui diffèrent d'une faculté à l'autre.

Les diplômes requis

Pour pouvoir s'inscrire en doctorat, il est nécessaire d'avoir un Master 2 Recherche (ou un ancien DEA) ou une Licence canonique.

› La Licence canonique avec la mention *Magna cum Laude*, ou un titre équivalent, est requise **pour l'inscription en doctorat canonique en théologie.**

› La Licence canonique en droit canonique et l'habilitation à préparer une thèse sont requises **pour l'inscription en doctorat canonique en droit canonique.**

› La Licence canonique avec la note de 13/20, ou un titre équivalent, est requise **pour l'inscription en doctorat canonique en philosophie.**

› La Licence canonique avec la mention Bien au minimum, ou un titre équivalent, est requise **pour l'inscription en doctorat canonique en sciences sociales.**

› Le Master 2 avec la mention Bien au minimum, ou un titre équivalent, et la réussite au DU « S'engager dans la recherche en sciences de l'éducation : communauté, éducation, inclusion », qui vaut capacité doctorale, sont requis **pour l'inscription en doctorat en sciences de l'éducation.**

La connaissance de la langue française

Pour s'engager dans un parcours d'études, l'étudiant doit avoir une maîtrise suffisante de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit. Un document attestant du niveau de français pour les étudiants non francophones doit être fourni. Si le niveau de français est insuffisant, les étudiants concernés sont appelés à suivre des cours à l'Institut de Langue et de Culture Françaises (ILCF) de l'Institut Catholique de Paris.

Trois cas peuvent se présenter :

› L'étudiant est titulaire d'une attestation de niveau C1 ou C2, ou du certificat Avancé 2 ou supérieur de l'ILCF : il pourra dans ce cas suivre librement les cours de la faculté.

› L'étudiant est titulaire d'une attestation de niveau Avancé B2 ou du certificat Intermédiaire 3 ou Avancé 1 de l'ILCF. Il devra obligatoirement suivre des cours de français :

- soit au mois de septembre, stages intensifs à l'ILCF, pour pouvoir s'inscrire en doctorat dès le premier semestre ;
- soit au 1^{er} semestre, d'octobre à février, avec un minimum de 15 heures de cours par semaine pour pouvoir s'inscrire au 2^e semestre en doctorat ;
- soit au mois de juillet et/ou d'août, pour pouvoir s'inscrire à la rentrée universitaire suivante.

L'étudiant doit présenter à l'issue de son cours un certificat témoignant qu'il a atteint le niveau requis pour suivre librement des cours.

› Le diplôme de français est d'un autre type : la validité de ce dernier sera examinée, sur place, à l'ILCF.

Rappel : Un niveau insuffisant en langue française peut, suivant les cas, retarder l'inscription d'un semestre ou d'une année.

2.2. Les modalités d'inscription

Le service ICP-Hub, un espace unique d'accueil et d'information des étudiants

Depuis la rentrée universitaire 2021, l'ICP met en place un service central d'accueil et d'information dédié aux étudiants de toutes les formations, appelé ICP-Hub.

L'objectif de ce nouveau service est d'accompagner les étudiants dans leurs démarches administratives et de leur faciliter l'accès à toutes les informations utiles sur les services proposés ou sur les procédures internes : inscriptions administratives et pédagogiques ; demandes relatives à la scolarité ; précisions sur l'accès aux bourses ; précisions sur les activités proposées aux étudiants (vie associative, Espace Santé, logement, jobs...).

ICP – Hub : Site Carmes - Salle Z03

Tél. : +33 1 86 47 27 75 - Courriel : hub@icp.fr

Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 8h à 18h et samedi de 8h à 12h

Admission et première inscription en doctorat

Avant toute démarche administrative, le futur doctorant doit entrer en contact avec le Cycle d'études doctorales de rattachement correspondant à sa discipline. C'est le responsable des études doctorales de ce cycle qui l'orientera vers son futur directeur de thèse.

Le futur doctorant est invité à se rapprocher du secrétariat du Cycle d'études doctorales concerné, qui lui indiquera les conditions d'admission et les démarches d'inscription spécifiques à la discipline (cf. coordonnées p. 21).

Le dépôt du dossier administratif s'effectuera, dans un second temps, en ligne sur le portail sesamICP

(<https://www.icp.fr/vie-du-campus/gestion-du-quotidien/services-numeriques>).

Une fois les démarches administratives finalisées, le directeur de thèse, le directeur du Cycle d'études doctorales de rattachement, le directeur du Collège doctoral ainsi que le doctorant devront signer **la Charte de la thèse**. Un exemplaire sera ensuite remis au doctorant.

Réinscription en doctorat

La réinscription se fait auprès du Cycle d'études doctorales de la faculté d'origine et est finalisée sur le portail sesamICP pour le paiement des droits d'inscription. Les doctorants qui bénéficient d'une réinscription dérogatoire, après la fin de leur mandat d'études doctorales, doivent commencer par obtenir le droit de se réinscrire auprès de leur directeur de thèse et du directeur du Cycle d'études doctorales de rattachement avant de finaliser leur inscription administrative en ligne.

Modalités spécifiques pour les étudiants internationaux

Tous les étudiants qui viennent d'un pays étranger et qui s'inscrivent pour la première fois doivent satisfaire à certaines démarches administratives.

› Avant de se rendre en France

Après avoir pris contact avec l'un des Cycles d'études doctorales et envoyé un dossier d'inscription à ce service de scolarité, l'étudiant reçoit une attestation de pré-inscription nécessaire pour l'obtention dans son pays d'origine du « visa long séjour valant titre de séjour » (VLS/TS). **Il ne pourra s'inscrire à l'Institut Catholique de Paris qu'avec ce visa.**

Sont dispensés du visa long séjour les ressortissants de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et la Suisse.

› À son arrivée en France

Il est fortement conseillé que l'étudiant soit en France **le 1^{er} septembre 2022**.

Dans les quinze jours suivant son arrivée en France et au plus tard le 17 septembre 2022, l'étudiant doit, afin de régler les démarches administratives afférentes à son inscription :

- rencontrer le doyen de la faculté pour obtenir le devis d'inscription ou l'inscription à l'examen de français.

Dans les trois mois suivant son arrivée en France, il doit par ailleurs :

- valider son VLS/TS et payer une taxe de 50 euros en se connectant au site suivant : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Remarque :

Tout étudiant qui ne présentera pas un visa long séjour valant titre de séjour en règle devra retourner dans son pays d'origine pour obtenir ce visa. En conséquence, son inscription à la faculté sera automatiquement repoussée au semestre suivant.

<p>DATE LIMITE D'INSCRIPTION EN CYCLE D'ETUDES DOCTORALES : LE 02/12/2022</p>

Liste des Cycles d'études doctorales

Cycle des Études du Doctorat de Théologie et de Sciences Religieuses (Theologicum)

Directeur du Cycle des Études du Doctorat (CED) : Pr François Moog
Maison de la Recherche – 1^{er} étage escalier B, bureau 108
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 52 57 - Courriel : ced.theologicum@icp.fr

Cycle d'études doctorales de Droit canonique

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Ludovic Danto
Maison de la Recherche – 2^e étage
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 52 82 - Fax : 01 42 84 17 11 - Courriel : etudes.droit.canonique@icp.fr

Cycle d'études doctorales de Philosophie

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Jérôme de Gramont
Maison de la Recherche – 2^e étage
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 84 86 - Courriel : scolarite.philosophie@icp.fr

Cycle d'études doctorales de Sciences sociales et économiques

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Bernard Bourdin
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 60 14 - Courriel : doctoratfasse@icp.fr

Cycle d'études doctorales de Sciences de l'éducation

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Augustin Mutuale
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 60 12 - Fax : 01 44 39 60 01 - Courriel : doctoratisp.fe@icp.fr

Cycle d'études doctorales des Lettres

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Stavros Lazaris
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 70 64 17 28 - Courriel : l.flores@icp.fr

2.3. La composition du dossier d'inscription

> Le dossier d'inscription à présenter comprend pour tous les étudiants :

- le cursus accompli en 2^e cycle avec relevé de notes et mention des enseignements et séminaires suivis
- une photocopie du diplôme requis pour s'inscrire en doctorat
- un *curriculum vitae* complet en précisant bien le lieu et la date d'obtention du Baccalauréat (ou titre équivalent), de la première inscription dans l'enseignement supérieur ainsi que les libellés exacts des titres obtenus (lieux, dates)
- 2 photos d'identité
- une lettre de motivation

> Dans le cas des prêtres et religieux(es), ajouter à ces pièces :

- l'accord écrit de l'Ordinaire ou du Supérieur
- une attestation de prise en charge financière par l'autorité ecclésiastique dont ils dépendent

> Pour les personnes laïques dont les études sont financièrement prises en charge par un diocèse ou une autre institution ecclésiale, joindre :

- une attestation de prise en charge financière

> Les documents spécifiques aux étudiants internationaux :

Avant de quitter son pays pour la France, l'étudiant étranger non ressortissant de l'Union Européenne devra obtenir un visa long séjour valant titre de séjour. Pour plus d'informations, merci de consulter le site suivant :

<https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/>

Dans le cadre du dépôt de la demande de visa, les documents suivants sont nécessaires :

- un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- un passeport d'une durée de validité supérieure à 15 mois au moment du dépôt de la demande de visa
- une attestation de ressources (615 euros minimum par mois + une somme déposée sur le compte bancaire dont le montant dépend du pays d'origine)
- une attestation d'hébergement d'une durée équivalente à la durée prévue du visa long séjour
- l'attestation de pré-inscription délivrée par l'Institut Catholique de Paris

2.4. L'accueil de doctorants internationaux pour un semestre ou une année à l'ICP

• Inscription à l'ICP

Dès son arrivée en France, le doctorant devra finaliser son inscription administrative à l'ICP, via le portail sesamICP afin de joindre tous les documents nécessaires à son dossier.

Les procédures d'inscription sont identiques quel que soit le statut de doctorant international. Seules diffèrent les modalités financières :

› *Pour le doctorant venant de sa propre initiative* : les frais de scolarité sont ceux d'une année universitaire doctorale (ou d'un semestre) et seront réglés en ligne sur le portail sesamICP.

› *Pour le doctorant en échange* : le paiement des frais de scolarité se fait dans son université d'origine. Il est exempté des frais d'inscription à l'ICP.

Avec son inscription, le doctorant bénéficiera de :

- une carte d'étudiant
- une carte pour accéder aux bibliothèques de l'ICP
- une adresse électronique ICP

• Assurance maladie

Les doctorants européens n'auront pas besoin de souscrire à une assurance maladie. Ils doivent demander auprès de l'organisme de protection sociale de leur pays d'origine une carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Dès lors qu'elle est valable au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire, cet organisme continue de prendre en charge leurs remboursements.

Les doctorants non-européens devront souscrire au régime général de la Sécurité Sociale française pour disposer d'une couverture médicale lors de leur séjour en France. Les doctorants résidant en France depuis plus de trois mois seront gratuitement rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu de résidence.

Pour en savoir plus, consulter la page du site de l'Assurance Maladie dédiée aux étudiants étrangers : <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/vous-venez-etudier-en-france>

Pour effectuer la demande d'affiliation à la sécurité sociale, se connecter à : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

Les doctorants peuvent recueillir des informations en fonction de leur situation (pays d'origine, accompagnement par leur famille, etc.) auprès du bureau d'Access Paris-Centre.

Ce bureau, gratuit et ouvert à tous, propose un accueil et un accompagnement personnalisés aux doctorants, post-doctorants et chercheurs internationaux en mobilité, tant sur les plans administratifs (obtention de visas et titres de séjour, couverture médicale, etc.) que personnels (aide à la recherche de logement, cours de langue, intégration culturelle, etc.).

Access Paris-Centre

Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) – Maison internationale

17 boulevard Jourdan, 75014 Paris

Web : <https://access.ciu.fr/>

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h et le jeudi de 13h à 17h

• Des procédures personnalisées d'accueil

Dès son arrivée, soit courant septembre, soit courant janvier, le doctorant peut participer à une session d'accueil et d'information sur son séjour au sein de l'ICP.

La Direction des Affaires Internationales (DAI) lui propose de se joindre aux étudiants et doctorants internationaux nouvellement arrivés en participant aux activités d'accueil et d'intégration : visite du campus (salle informatique, bibliothèques, etc.), visite du quartier, visites culturelles... Pour toute demande, envoyer un message à international@icp.fr

Dans les Cycles d'études doctorales disposant d'un BDE (Bureau des Etudiants) au niveau doctoral (Cycle d'études doctorales de Philosophie, de Droit canonique, CED du *Theologicum*), un système de parrainage entre doctorants, pour accueillir le nouvel arrivé, est prévu.

› Encadrement pédagogique

Dès son arrivée en France, le doctorant prend rendez-vous avec le directeur du Cycle d'études doctorales contacté lors du dépôt du dossier. Compte tenu de sa discipline et de son sujet de thèse, celui-ci lui suggérera un programme interdisciplinaire d'enseignements en lien avec les différents Cycles d'études doctorales de l'ICP.

Le doctorant pourra suivre les enseignements suivants :

- cours dans sa discipline ou au sein de l'ICP plus largement
- ateliers de doctorants
- colloques et journées d'études
- éventuellement cours de français dispensés par l'Institut de Langue et de Culture Françaises (ILCF),
- participation à la semaine méthodologique organisée par le Collège doctoral chaque année en octobre, etc.

Le directeur du Cycle d'études doctorales concerné par le sujet de thèse du doctorant proposera à ce dernier le nom d'un professeur qui sera chargé de l'encadrer durant toute la durée de son séjour.

Les étudiants pourront valider leurs crédits ECTS acquis lors de l'année passée à l'ICP. A la fin de leur séjour, ils se verront délivrer une attestation et/ou un relevé de notes par le directeur du Cycle d'études doctorales concerné.

2.5. Les tarifs d'inscription pour l'année universitaire 2022-2023

<i>Années de doctorat</i>	Tarif 1*	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4**	Tarif 5
Doctorat D1 à Dn Annuel	4 130 €	3 490 €	2 850 €	2 310 €	1 980 €
Dn Semestre supplémentaire	2 070 €	1 740 €	1 430 €	1 160 €	1 000 €
Frais de soutenance de thèse sans inscription annuelle	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €

* Les étudiants étrangers laïcs, ne déclarant aucun revenu en France, sont soumis automatiquement au tarif 1.

** Les étudiants prêtres, religieux, religieuses, séminaristes ou pasteurs, bénéficient automatiquement du tarif 4.

> A cette somme s'ajoute une contribution « campus responsable » de 152 euros annuels.

> Tout étudiant devra s'acquitter obligatoirement auprès du Crous de la contribution CVEC d'un montant de 95 euros, lui permettant d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Se connecter sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Définition du barème pour 2022-2023 en fonction de la valeur de la part fiscale

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
moins de 4 parts	+ de 80 001 €	de 50 001 à 80 000 €	de 38 001 à 50 000 €	de 20 001 à 38 000 €	< à 20 000 €
4 parts et plus	+ de 120 001 €	de 80 001 à 120 000 €	de 50 001 à 80 000 €	de 38 001 à 50 000 €	< à 38 000 €

En cas d'abandon des études

L'étudiant doit fournir une lettre manuscrite envoyée en courrier recommandé au Secrétariat Universitaire. Cette dernière doit comporter : la date du jour, le nom et le n° d'étudiant, la date de naissance, l'adresse exacte, la date précise d'arrêt des cours et les motifs de l'abandon. L'étudiant devra joindre les justificatifs de l'abandon

(certificat médical, attestation d'inscription dans un autre établissement, certificat de travail, lettre de rappel d'un supérieur, etc.), ainsi que les documents remis lors de l'inscription (carte d'étudiant, de bibliothèque, reçu des sommes versées, etc.) et un relevé d'identité bancaire pour un éventuel remboursement.

Conditions d'annulation (applicables quel que soit le motif de l'annulation) :

- Désistement déposé au Secrétariat Universitaire avant le début des cours : retenue d'un forfait de 400 € pour frais de dossier. Pour toute inscription dont les frais de scolarité sont inférieurs à 400 €, retenue de 25% du montant des sommes réglées.
- Désistement déposé après le début des cours : aucun remboursement des sommes versées.

Soutien aux actions de l'ICP et solidarité entre étudiants

Vous pouvez soutenir les actions de l'Institut Catholique de Paris, et financer notamment des bourses destinées à des étudiants rencontrant des difficultés financières, en effectuant un don du montant de votre choix. Tout don versé à l'ICP, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, ouvre droit à des réductions fiscales avantageuses : 66% du montant de votre don peuvent être déduits de votre Impôt sur le Revenu dans la limite de 20% du revenu imposable, et 75%, si vous payez l'Impôt sur la Fortune Immobilière, dans la limite de 50 000 €. Si vous faites un don au titre de votre entreprise, 60% de son montant peuvent être déduits de l'Impôt sur les Sociétés. Un reçu fiscal vous sera délivré par l'ICP.

L'ICP est aussi habilité à recevoir des legs, assurances-vie et donations. Il peut également percevoir la taxe d'apprentissage de votre entreprise.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter la Direction du Mécénat au : +33 (0)1 44 39 84 82 ou par courriel : relations.donateurs@icp.fr

2.6. Le logement

Il n'y a pas d'internat à l'Institut Catholique de Paris. Les étudiants logent soit dans des foyers, soit dans des chambres individuelles. Les informations concernant les différentes options de logement étudiant sont disponibles sur le site internet de l'ICP : <https://www.icp.fr/vie-du-campus/gestion-du-quotidien/logement/>

Afin d'aider les étudiants à la recherche de logement, l'Institut Catholique de Paris a mis en place une plateforme dédiée : <https://housing.icp.fr>

3. Inscriptions en post-doctorat et préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches de l'ICP

3.1. Les études post-doctorales

L'Institut Catholique de Paris accueille des post-doctorants, boursiers ou non.

Les chercheurs et professeurs se destinant à la préparation d'une HDR doivent se rapprocher de l'un des Cycles d'études doctorales pour s'inscrire en études post-doctorales et du Vice-Rectorat à la Recherche afin que le Directeur de l'Unité de Recherche et le bureau de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » désignent le garant de l'Habilitation. Les études post-doctorales seront consacrées à la constitution du dossier d'Habilitation. Une fois le dossier d'Habilitation constitué, les post-doctorants doivent s'inscrire au Vice-Rectorat à la Recherche. L'année d'inscription correspond alors à une année de finalisation du dossier d'Habilitation, de constitution du jury et de soutenance.

Les séjours ponctuels de recherche (une année, un semestre ou un trimestre) s'effectuent auprès d'un professeur confirmé durant toute la durée du séjour à l'Institut Catholique de Paris. Pour tout renseignement sur le programme d'études post-doctorales, le post-doctorant doit s'adresser au Cycle d'études doctorales concerné suivant son domaine de recherche (cf. 2.2).

• Assurance maladie

Les post-doctorants européens n'auront pas besoin de souscrire à une assurance maladie, s'ils sont en possession d'une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) en cours de validité.

Les post-doctorants non-européens résidant en France depuis plus de trois mois devront souscrire au régime général de la Sécurité Sociale. Ils seront affiliés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu de résidence.

Pour se renseigner sur toutes ces démarches, le post-doctorant pourra aussi s'adresser au bureau Access Paris-Centre. Ce bureau, gratuit et ouvert à tous, propose un accueil et un accompagnement personnalisés aux doctorants, post-doctorants et chercheurs étrangers en mobilité, tant sur les plans administratifs (obtention de visas et titres de séjour, couverture médicale, etc.) que personnels (aide à la recherche de logement, cours de langue, intégration culturelle, etc.).

Access Paris-Centre

Cité internationale universitaire de Paris (CiuP)

Maison internationale

17 boulevard Jourdan, 75014 Paris

Web : <https://access.ciu.fr/>

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h et le jeudi de 13h à 17h

3.2. La préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches (diplôme propre de l'ICP)

L'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris a la capacité de former à la Direction de Recherches (diplôme propre de l'ICP).

Les candidats à l'obtention de l'Habilitation à la Direction de Recherches de l'ICP doivent être titulaires d'un doctorat canonique, d'un doctorat décerné (ou reconnu) par une université française ou européenne ou encore d'un diplôme équivalent d'une université non-européenne. Ils doivent, en outre, pouvoir justifier d'une activité de recherche depuis la date d'obtention du doctorat.

Les dossiers sont examinés par le Directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société », qui statue sur proposition du Conseil de l'Unité de Recherche de l'ICP, rassemblant des personnalités habilitées à diriger des recherches.

La préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches s'effectue sous la responsabilité d'un garant, lui-même habilité. Le Directeur de l'Unité de Recherche et le bureau de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » désignent conjointement le garant de l'habilitation et, une fois le dossier d'Habilitation constitué, les deux rapporteurs (tous deux habilités à diriger des recherches et extérieurs à l'ICP), chargés d'examiner le dossier d'habilitation du candidat. Le directeur et les deux rapporteurs sont choisis en raison de leurs compétences scientifiques.

Les candidats à l'obtention de l'Habilitation à la Direction de Recherches déposent un dossier d'habilitation comportant habituellement :

- un ouvrage inédit (minimum 200 pages) portant sur un sujet de recherche différent de celui de la thèse doctorale
- une sélection de dix publications scientifiques représentatives de la recherche (monographies, direction d'ouvrages, articles dans des revues à comité de lecture, etc.)
- une synthèse de 70 pages exposant les orientations de la recherche déjà effectuée, les projets de recherche ainsi que l'expérience du candidat dans l'animation de la recherche
- un *curriculum vitae* détaillé comprenant une bibliographie complète des travaux du candidat et une présentation de ses activités en termes d'animation de la recherche (coordination de programmes collectifs de recherche ; direction de publications collectives ; animation de séminaires ; organisations de colloques, tables-ronde ; encadrement d'étudiants de master ; participation éventuelle à des jurys de thèse comme expert, etc.)

La direction de l'Unité de Recherche invitera en outre le candidat à constituer un dossier administratif, comprenant un formulaire de demande d'inscription, la photocopie du doctorat ainsi que du rapport de soutenance, l'avis favorable du garant de l'habilitation pour que la soutenance ait lieu, les avis écrits des deux rapporteurs.

Au terme du travail de recherche préalable au dépôt du dossier d'habilitation, le Directeur de l'Unité de Recherche délivre une autorisation permettant au candidat de se présenter devant le jury. L'avis de soutenance d'Habilitation à la Direction de Recherches est affiché dans l'enceinte de l'ICP.

Le jury d'habilitation est constitué par le Directeur de l'Unité de Recherche, en concertation avec le directeur d'habilitation (le garant). Il comprend au minimum cinq membres. La moitié d'entre eux, au moins, sont des personnalités habilitées à diriger des recherches (eux-mêmes titulaires d'une HDR, d'un Doctorat d'Etat ou d'un *nihil obstat* romain). Le jury désigne, en son sein, un président et deux rapporteurs, tous trois extérieurs à l'ICP.

Au terme d'une soutenance publique au cours de laquelle le candidat rend compte de sa recherche d'habilitation et de son projet de recherche, le jury délivre ou non l'Habilitation à la Direction de Recherches, en précisant la discipline. La décision du jury est souveraine. Aucune mention n'est attribuée. Le président du jury rédige un rapport de soutenance contresigné par tous les membres du jury.

3.3. Les tarifs d'inscription en études post-doctorales 2022-2023

Post-doctorat	Tarif 1*	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4**	Tarif 5
Annuel	3 230 €	2 680 €	2 180 €	1 810 €	1 440€
Semestriel	1 950 €	1 610 €	1 310 €	1 080 €	920 €
Trimestriel	1 150 €	980 €	800 €	660 €	530 €

HDR de l'ICP	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
Annuel	3 230 €	2 680 €	2 180 €	1 810 €	1 440 €

* Les étudiants étrangers laïcs, ne déclarant aucun revenu en France, sont soumis automatiquement au tarif 1.

** Les étudiants prêtres, religieux, religieuses, séminaristes ou pasteurs, bénéficient automatiquement du tarif 4.

> A cette somme s'ajoute une contribution « campus responsable » de 152 euros annuels.

> Tout étudiant devra s'acquitter obligatoirement auprès du Crous de la contribution CVEC d'un montant de 95 euros, lui permettant d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Se connecter sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

4. Bourses d'études et autres aides financières

4.1. Les bourses proposées par l'ICP

« L'esprit grand ouvert sur le monde », l'Institut Catholique de Paris est soucieux de favoriser l'accès de chacun au savoir et d'apporter une aide financière à ses étudiants. Il propose plusieurs types de bourses à ses doctorants. **Toutes ne sont pas mises au concours chaque année.**

› Bourses de doctorat de l'ICP

Les bourses de doctorat de l'Institut Catholique de Paris sont allouées par la commission d'attribution des bourses, qui réunit les doyens et les directeurs des Cycles d'études doctorales sous la présidence du Directeur du Collège doctoral, grâce à des fonds dédiés, pour aider les doctorants à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention du doctorat, dans le respect de la durée de préparation d'une thèse. Les critères d'attribution sont à la fois sociaux et académiques.

Ces bourses constituent une aide pour payer les frais de scolarité à l'Institut Catholique de Paris. Les frais d'inscription sont déduits du montant de la bourse.

Date limite de remise des dossiers : 15 mai 2023

› Bourses doctorales d'excellence *Africae munus*

(en cas d'appel à candidatures)

Pour répondre à l'Exhortation apostolique post-synodale sur l'Eglise en Afrique du pape Benoît XVI, *Africae munus*, l'Institut Catholique de Paris a créé **des bourses d'études annuelles d'excellence « Africae munus »**, destinées à des prêtres appartenant aux Eglises d'Afrique, désireux d'entreprendre une thèse de doctorat en bénéficiant d'un accompagnement par un professeur et chercheur confirmé. Ces bourses sont attribuées à partir du niveau D2.

Suivant les années, chacune de ces bourses peut être affectée à l'un ou l'autre des cinq cycles d'études doctorales de l'Institut Catholique de Paris : Théologie, Droit canonique, Philosophie, Sciences sociales et économiques, Sciences de l'éducation.

La bourse comprend :

- la prise en charge d'un logement communautaire situé dans une communauté religieuse, ou de l'hébergement communautaire de la communauté religieuse à laquelle appartient le candidat (si le bénéficiaire de la bourse est un religieux) ;
- la prise en charge des frais de pension dans un établissement religieux (communauté religieuse à laquelle appartient le candidat, ou communauté religieuse l'hébergeant) ;
- le paiement des frais annuels d'inscription aux études doctorales et de l'inscription aux bibliothèques de l'ICP ;
- le remboursement des frais annuels de couverture sociale et médicale ;
- un montant mensuel fixe, versé au bénéficiaire de la bourse.

L'engagement pourra être renouvelé deux fois, moyennant un examen annuel du dossier de chaque boursier et de l'avancée de sa recherche doctorale par la commission d'attribution des bourses.

Candidature à partir du niveau D2, sur proposition du directeur du Cycle d'études doctorales et accord du doyen.

Date limite de remise des dossiers : 25 mai 2023

› **Bourses d'excellence du doctorat international en Humanisme contemporain** (en cas d'appel à candidatures)

Le programme de doctorat international en humanisme contemporain est porté par six universités partenaires : l'Institut Catholique de Paris - ICP (Paris, France), la Libera Università Maria Ss Assunta - LUMSA (Rome, Italie), l'Australian Catholic University - ACU (Sydney, Australie), la Pontificia Universidad Católica de Chile - PUC (Santiago, Chili), l'Universidade Católica Portuguesa (Lisbonne, Portugal) et l'Université Catholique de Lyon (Lyon, France).

Il favorise l'excellence dans la recherche sur l'humanisme contemporain dans le domaine des sciences humaines et sociales (philosophie, sciences sociales, sciences de l'éducation, théologie) et adopte une perspective interdisciplinaire.

A l'ICP, ce programme doctoral permet la préparation du diplôme de doctorat canonique (en philosophie, en sciences sociales et en théologie).

Le doctorat international en humanisme contemporain favorise la mobilité des étudiants :

- en les insérant dans un réseau de recherche international,
- en organisant chaque année un séminaire de recherche dans l'une des universités partenaires,
- en incluant dans le cursus doctoral un séjour de recherche de 12 mois dans l'une des universités partenaires, permettant l'obtention d'un second doctorat en cotutelle.

L'admission dans le programme de doctorat international en humanisme contemporain est décidée par le comité scientifique de suivi de chaque université partenaire sur la base d'un projet de recherche présenté par les candidats.

Le dossier académique du titulaire de la bourse est examiné chaque année par le comité scientifique de suivi en vue de permettre une nouvelle attribution d'une année. La durée maximale d'attribution de la bourse est de 3 années consécutives.

Candidature à partir du niveau D1 ou D2, sur proposition du directeur du Cycle d'études doctorales et accord du doyen.

Date limite de remise des dossiers : 25 mai 2023

4.2. Les bourses des Fondations catholiques anglaise et écossaise (1^{er}, 2^e et 3^e Cycles)

Ces bourses sont destinées à des étudiants anglais (Fondation catholique anglaise), écossais (Fondation catholique écossaise) ou, à défaut, à des étudiants originaires du Commonwealth.

La priorité est donnée aux étudiants s'inscrivant dans les disciplines théologiques **des trois cycles du *Theologicum***, puis aux mêmes étudiants s'inscrivant pour des études de français, dans le but d'un service d'Eglise ou bien de suivre ensuite des études de théologie. A défaut, les bourses peuvent être attribuées à des étudiants inscrits en droit canonique, philosophie, sciences sociales et économiques.

Les dossiers de demande de bourse doivent être remis par les étudiants à la direction de leur organisme dans le cas du *Theologicum*, ou de leur faculté dans les autres cas.

Date limite de remise des dossiers : 30 avril 2023

4.3. L'aide à la mobilité étudiante pour les doctorants

Les doctorants présentant une communication lors de colloques scientifiques organisés en Europe et hors Europe, ou effectuant un séjour de recherche en Europe, peuvent déposer une demande d'aide à la mobilité auprès de la direction du Collège doctoral. Le formulaire de demande de financement peut être retiré auprès du secrétariat du Collège doctoral dès la mi-septembre 2022 et est à retourner par courriel (college.doctoral@icp.fr) **au moins 4 mois avant la mobilité envisagée**. La prise en charge des frais de mobilité (transport, hébergement, frais d'inscription) par le Collège doctoral peut être totale ou partielle.

Attention : le non-respect de ces délais peut compromettre l'examen de la demande.

Pour des informations précises sur chacune de ces bourses, en particulier celles mises au concours chaque année, s'adresser au secrétariat du Collège doctoral.

4.4. Les autres types d'aides et de financements

› Pour les étudiants d'un pays étranger qui se rendent en France

Pour les étudiants d'un pays étranger qui souhaitent se rendre en France pour préparer un doctorat et faire une demande de bourse d'études, la voie normale, un an à l'avance, est de **s'adresser au Service culturel de l'Ambassade de France établie dans le pays d'origine.**

› Les bourses de mobilité

Elles sont nombreuses et dispensées par des institutions très diverses (publiques ou privées) françaises ou étrangères. Elles permettent aux doctorants d'effectuer, dans les différents pays de l'Union Européenne mais plus largement dans le reste du monde, des séjours qui peuvent aller de quelques semaines pour des missions ponctuelles, à quelques mois.

Parmi l'offre disponible de bourses à la mobilité, l'Institut Catholique de Paris figure dans la liste des établissements universitaires qui peuvent candidater aux **bourses de mobilité Jean Zellig de l'Académie Française**. Le directeur du Collège doctoral et le directeur du Cycle d'études doctorales d'inscription du doctorant sélectionnent, **avant la mi-janvier 2023**, les deux dossiers de doctorants de l'Institut Catholique de Paris âgés de moins de 30 ans qui ont besoin d'une aide financière ponctuelle pour effectuer un séjour d'études à l'étranger dans le cadre de leur thèse.

› Les bourses d'études en théologie

Une aide spécifique de bourses d'études en théologie (de niveau Master ou Doctorat en priorité) **est proposée par le Ministère français des Affaires étrangères et européennes.**

Les candidats, prioritairement des religieux, doivent être francophones et originaires d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Océanie ou de pays européens hors Union Européenne. Les dossiers sont à retirer auprès du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France du pays d'origine des candidats.

› D'autres bourses et subventions de recherche

En fonction des thèmes de recherche, il existe aussi de nombreuses autres bourses et subventions de recherche **proposées par des fondations privées ou des organismes publics.**

> Dans le cadre de ses relations-entreprises, l'Institut Catholique de Paris a développé un partenariat avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France permettant aux étudiants de l'ICP de bénéficier de modalités avantageuses de financement de leurs études durant l'année universitaire : carte visa (1 €/an), crédit étudiant à taux préférentiel, offre de bienvenue de 180 €... Quelle que soit votre situation, notre partenaire est à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet.

Pour en savoir plus sur l'offre Caisse d'Epargne et ses modalités, *consulter la page Bourses et financement* du volet *Vie du Campus* du site de l'Institut Catholique de Paris :
<https://www.icp.fr/vie-du-campus/gestion-du-quotidien/bourses>"

Pour en savoir plus sur l'ensemble des bourses ouvertes aux doctorants, consulter la page *Bourses doctorales et post-doctorales* du volet *Recherche* du site de l'Institut Catholique de Paris :
<https://www.icp.fr/recherche/doctorat/bourses-doctorales-et-post-doctorales/>

5. Enseignements doctoraux

5.1. La séance de rentrée académique

Chaque année, à la mi-octobre, la rentrée du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris est marquée par **une rencontre entre enseignants-chercheurs et doctorants** autour d'une problématique de recherche interdisciplinaire.

Elle est destinée à **tous les doctorants** de l'Institut Catholique de Paris, quelles que soient leur faculté de rattachement et leur discipline.

Le **Professeur Philippe Büttgen** (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) prononcera la **conférence inaugurale de rentrée** du Collège doctoral le **lundi 10 octobre 2022, de 17h à 19h**.

Celle-ci aura pour thème « **Confesser** ».

5.2. La semaine méthodologique

Un doctorant est confronté, quelle que soit l'avancée de ses travaux, à diverses questions de méthodologie.

Le Collège doctoral propose **une semaine méthodologique du 10 au 14 octobre 2022, destinée à tous les doctorants**. Elle a pour objectif de leur apporter des outils et des savoir-faire pour faciliter leur travail de recherche et d'écriture.

Dates	Mardi 11 octobre	Mercredi 12 octobre
Modules <u>9h-10h50</u>	Du choix de son sujet à l'établissement de sa bibliographie D1-D2 Pierre-Alban Gutkin-Guinfolleau / Marie-Hélène Chevrier	Comment lire et analyser son corpus D1-D2 Isaïa Gazzola / Stavros Lazaris
	Initiation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique D1-D2 Ludovic Danto / Christophe Raimbault	Commencer un enseignement D3 Anne-Sophie Vivier-Muresan / Lucie Raymond
	Enseigner à distance et maîtriser les outils pédagogiques numériques D3 Cécile Coulangeon / Isabelle Morel	1bis - Panorama des outils de recherche documentaire* D1-D3 Agnès Royer
Modules <u>11h-12h50</u>	Déontologie de la recherche : les archives D1 Serge Sollogoub / David Gilbert	Comment donner une dimension pluridisciplinaire à sa recherche D2-D3 Emilie Tardivel / Marie-Caroline Arreto
	Les usages de la langue française : expression écrite et oralité*** D1 Dominique Ancelet-Netter / Séverine Parayre	La valorisation de la recherche D2-D3 Joël Molinario / Emmanuel Lincot
	Les citations et les emprunts : comment éviter le plagiat ? D1-D2 Patrick Prétot / Delphine Louis-Dimitrov	La publication de la thèse D3 Caroline Arnould-Béhar / Arnaud Montoux
Modules <u>14h-15h50</u>	Utilisation des sources de langues étrangères : textes originaux et traductions D1-D2 Alexandra Testino-Zafirooulos / Christof Forderer	La relation directeur de thèse / doctorant D1 Emmanuel Falque
	L'écriture de la thèse D2-D3 Vincent Holzer / Elena Lasida	La problématisation d'un sujet et la rédaction scientifique D1 Justin Cook / Adrien Bourg
	Internationaliser sa recherche D2-D3 Robert Ivermee / Pierre-Hernan Rojas	L'usage des images : production, analyse, exploitation D2-D3 Alicia Adamczak / Eva Salerno
Modules <u>16h-17h50</u>	Traitement de texte, bibliographie et notes de bas de page D1-D2 Diane Galbois-Lehalle / Elizaveta Volkova	La gestion du calendrier de la thèse D1 Sophie Enos-Attali / Bénédicte Chéron
	Enseigner et chercher : la perspective des humanités numériques D3 Laurent Tessier	Echange d'expériences entre doctorants D1-D3 Laurence Attenelle / Sandrine Marois
	1 - Panorama des outils de recherche documentaire* D1-D3 Agnès Royer	2 - Gérer ses références bibliographiques avec Zotero* D1-D3 Véronique Plaut

Les inscriptions aux modules proposés ont lieu à partir de la rentrée universitaire auprès des secrétariats des Cycles d'études doctorales des facultés d'appartenance.

Dates	Jeudi 13 octobre	Vendredi 14 octobre
<u>Modules</u> <u>9h-10h50</u>	Présenter sa recherche lors d'un colloque Catherine Fino / Elizaveta Volkova D2-D3	10h-12h30 Favoriser le recrutement des docteurs M2-D3 Atelier d'insertion professionnelle Charles Bobant (Délégué scientifique du Vice-Rectorat à la Recherche) / Valerio Diotallevi (Responsable du Service Orientation et Insertion Professionnelles) – Présentation du portfolio d'expériences et de compétences du doctorant – Comprendre le marché des docteurs – Valoriser ses expériences doctorales et professionnelles
	Organisation d'une manifestation scientifique Sylvain Brison / Jean-François Petit D3	
	3 - Rechercher des travaux académiques, déposer dans HAL, utiliser les archives ouvertes ? Marie-Françoise Pape D1-D3	
<u>Modules</u> <u>11h-12h50</u>	Déontologie de la recherche : les entretiens et les enquêtes Corinne Valasik / Fabienne Serina-Karsky D1	
	Construire son objet de recherche et formuler des hypothèses Marc Grassin / Gilles Berceville. D1	
	La codirection d'une thèse interdisciplinaire Bernard Bourdin / Augustin Mutuale D1-D3	
<u>Modules</u> <u>14h-15h50</u>	Entreprendre une étude de terrain Sophie Rouay-Lambert / Thibaud Pombet D2	Recommandations pour la présentation matérielle de la thèse D1 Bruno Gonçalves / Hélène Bricout
	La soutenance de la thèse François Moog / Charles Bobant D3	Les références scientifiques et humanistes indispensables pour faire une thèse D1-D2 Véronique Vassal / Camille Riquier
<u>Modules</u> <u>16h-17h50</u>	Intégrer son travail de thèse dans une équipe de recherche Marie-Carmen Smyrnelis / Béatrice Oiry D3	<i>*Il s'agit du même module programmé sur deux créneaux différents. Choisir un seul des deux créneaux. Ordinateur portable indispensable pour assister au module.</i> <i>**Se munir d'un extrait de sa thèse.</i>
	La publication d'un article Laure Solignac / Cédric Burgun D3	
	2bis – Gérer ses références bibliographiques avec Zotero* Véronique Plaut D1-D3	

5.3. Les séminaires doctoraux par discipline

Les arguments des séminaires sont disponibles auprès des différents Cycles d'études doctorales des facultés concernées.

› DROIT CANONIQUE

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Responsables
Droit canonique	Sem. 1 (12h)	17/10 14h - 18h 18/10 9h - 13h 19/10 9h - 13h	ICP	Questions canoniques autour de la synodalité dans une perspective œcuménique	Patrick VALDRINI
Droit canonique	Sem. 2	A déterminer	ICP	Les Conférences des Evêques – histoire, actualité et défis canoniques	Joao VERGAMOTA
Droit canonique	Sem. 1 (12h)	19/1 ; 26/1 ; 02/02 ; 09/02 ; 16/02 ; 02/03 14h - 16h	ICP	A partir de quelques thématiques canoniques, découvrez l'importance de l'histoire	Albert JACQUEMIN

Renseignements à la Faculté de Droit canonique :
Maison de la Recherche - 2^e étage
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 52 82 - Fax : 01 42 84 17 11
Courriel : droit.canonique@icp.fr

› PHILOSOPHIE

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Responsables
Philosophie	Sem. 1	Mercredi 9h - 12h	ICP	Séminaire doctoral	Emmanuel FALQUE
Philosophie	Sem. 2	Mardi 9h - 11h	ICP	Séminaire doctoral	Jérôme de GRAMONT
Philosophie	Sem. 2	Mercredi 18h - 20h	ICP	Séminaire Mounier	Jean-François PETIT Yves ROULLIERE
Philosophie	Sem. 1 et 2.	A déterminer	ICP	Séminaire doctoral de la Chaire « Numérique et Citoyenneté » de l'UR « Religion, Culture et Société »	Camille RIQUIER Cynthia FLEURY
Philosophie	Sem. 1 et 2	12/11 ; 03/12 ; 07/01 ; 04/02 ; 04/03 ; 01/04 ; 13/05	43 Bis Rue de la Glacière, 75013 Paris	Séminaire du Saulchoir	N.

Les arguments des séminaires sont disponibles dans la brochure de la Faculté de Philosophie :
Maison de la Recherche - 2^e étage
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 84 86
Courriel : scolarite.philosophie@icp.fr

› SCIENCES SOCIALES, ECONOMIE ET DROIT

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Responsables
Séminaire doctoral pluridisciplinaire D1 - Dn	Sem. 1 et 2 (10h)	Jours et heures variables	ICP	Séances de méthodologie	Elsa DELEAGE
Séminaire doctoral pluridisciplinaire D1 - Dn	Sem. 1 et 2 (6h)	Jours et heures variables	ICP	Leçons doctorales	Elsa DELEAGE
Séminaire doctoral pluridisciplinaire D1 - Dn	Sem. 1 et 2 (10h)	Jours et heures variables	ICP	Séminaire d'exposition de la recherche en thèse	Bernard BOURDIN
Séminaire doctoral pluridisciplinaire D1 - Dn	Sem. 1 et 2 (9h)	Mercredi 9h - 12h	ICP	Initiation aux questions africaines	François GAULME

Renseignements à la FASSED :

21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)

Tél. : 01 44 39 60 14

Courriel : doctoratfasse@icp.fr

› SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Responsables
Sciences de l'éducation D1-Dn DU	Sem. 1 (14h)	Mercredi 9h - 12h30	ICP	Penser la relation	Augustin MUTUALE Jacques ARENES Anne PLANTADE- GIPCH Fabienne SERINA- KARSKY
Sciences de l'éducation D1-Dn DU	Sem. 2 (14h)	Mercredi 9h - 12h30	ICP	Voies et grandes voix de la Faculté d'Education et de formation	Laurent GUTIERREZ Augustin MUTUALE
Sciences de l'éducation DU	Sem. 1 et 2 (28h)	Jedi 9h - 12h30	ICP	Communauté éducative inclusive	Fabienne SERINA- KARSKY Séverine PARAYRE

Les arguments des séminaires sont disponibles dans la brochure de la Faculté d'Education et de Formation :

21 rue d'Assas, 75006 Paris

Tél. : 01 44 39 60 12 - Fax : 01 44 39 60 01

Courriel : doctoratisp.fe@icp.fr

› LETTRES

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Responsable
Lettres D1-Dn	Sem. 1 et 2	Lundi 16h - 18h	ICP	Propagande(s)	Véronique WIEL

10 octobre 2022 : *Introduction*, V. Wiel, Professeur à l'ICP

17 octobre 2022 : *Penser la propagande avec Jacques Ellul I*, V. Wiel, Professeur à l'ICP

24 octobre 2022 : *Penser la propagande avec Jacques Ellul II*, V. Wiel, Professeur à l'ICP

7 novembre 2022 : *Propagande et littérature : une exclusion réciproque ?* Ch. Baron, Professeur à l'Université de Poitiers

14 novembre 2022 : *Raconter l'Histoire, raconter des histoires : discours des sciences et perspectives idéologiques*, X.L. Salvador, Maître de conférences HDR à l'Université Paris XIII

21 novembre 2022 : *De la propagande à la communication : les armées françaises au lendemain de la guerre d'Algérie*, B. Chéron, Maître de conférences à l'ICP

28 novembre 2022 : *Propagande et censure : deux aspects du monopole de la parole publique ?* J.-B. Amadiou, docteur ès Lettres, CNRS « République des savoirs »

5 décembre 2022 : *Littérature engagée et propagande*, P. Brunel, docteur ès Lettres

6 février 2023 : *Paul Virilio et le sport comme propagande du progrès*, V. Wiel, Professeur à l'ICP

13 février 2023 : *Information, rumeur, et propagande dans la méditerranée orientale du XIXe siècle*, M.-C. Smyrnelis, Maître de conférences HDR à l'ICP

27 février 2023 : *Quelle propagande autour de Julien empereur en 361 ?* F. Robert, agrégé de Grammaire, docteur en Sciences de l'Antiquité

6 mars 2023 : *Joseph Beuys et le culte de la personnalité*, P.E. Perrier de la Bathie, doctorant en histoire de l'art contemporain, ICP

13 mars 2023 : *Les adversaires de l'édition licencieuse dans la France de l'après-guerre (1945-1950)*, A. Urbain, agrégée de Lettres modernes, docteur en histoire contemporaine

20 mars 2023 : *De La Case de l'Oncle Tom aux romans « anti-Tom » : la littérature face à l'esclavage, engagement ou propagande ?* D. Louis-Dimitrov, Maître de conférences à l'ICP

27 mars 2023 : *L'image du Prince dans les arts au Moyen Âge : premiers essais de « propagande » ?* C. Coulangeon, Maître de conférences à l'ICP

3 avril 2023 : *Conclusion*, V. Wiel, Professeur à l'ICP

Renseignements à la Faculté des Lettres :

21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)

Tél. : 01 70 64 17 28

Courriel : l.flores@icp.fr

› HISTOIRE DE L'ART

« **Les Routes de la Soie : circulation des idées, influences et enjeux culturels** » – Emmanuel Lincot

Ce séminaire accueille les étudiants du Master Stratégies muséales de la Faculté des Lettres de l'Institut Catholique de Paris et plus largement, des auditeurs libres désireux d'en savoir davantage sur l'histoire très riche des Routes de la Soie. Le séminaire étendra ses centres d'intérêts à la période la plus contemporaine et s'attachera à comprendre les enjeux actuels qu'entraîne l'extraordinaire développement de la puissance chinoise dans cette partie du monde et ce, tout particulièrement dans le domaine de la culture.

Programme 2022-2023 :

22 septembre 2022, 12h-13h : Li Ma, Maître de Conférences-HDR à l'Université du Littoral Côte d'Opale : « *L'autre route de la soie ou la dette impensée : la contribution de la Chine à l'effort de la Première Guerre mondiale* » ; **13h-14h :** Vincent Michel, Professeur à l'Université de Poitiers, directeur du laboratoire de recherche HeRMA (Hellénisation et Romanisation dans le Monde Antique, EA 3811) : « *Rencontres et dialogues aux époques byzantine et médiévale : sources orientales de l'art occidental* ».

29 septembre 2022, 12h-13h : Stavros Lazaris, Professeur en histoire byzantine à la Faculté des Lettres de l'Institut Catholique de Paris : « *Les relations de Byzance avec la Chine* ».

6 octobre 2022, 12h-13h : Emmanuel Lincot, Professeur à l'Institut Catholique de Paris et Arnaud Bertrand, Chercheur-associé UMR 7401 « ArScAn », Archéologie de l'Asie centrale, directeur de l'AFAO (Association Française des Amis de l'Orient) et chargé d'enseignements à l'Institut Catholique de Paris : « *Anciennes et Nouvelles Routes de la Soie : pour une déconstruction d'une appellation* » ; **13h-14h :** Fâres Gillon, islamologue, historien des idées en islam et research associate à l'Institute of Ismaili Studies (Londres) : « *L'ismaélisme et les courants du chiisme "exagérateur" : hétérodoxies islamiques ou survivances pré-islamiques ?* » ;

18h-20h : soirée spéciale Ouzbékistan sous la présidence de SE Sardor Rustambaev, Ambassadeur de l'Ouzbékistan en France. Interviendront successivement : *Alexandre Papas*, directeur de recherche au CNRS et membre du Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBAC), auteur avec Marc Toutant de « *L'Asie centrale de Tamerlan* » (éditions Belles Lettres).

Rocco Rante, chercheur-archéologue, musée du Louvre chercheur associé, UMR 7041 « ArScAn ». Commissaire de l'exposition « *Splendeurs d'Asie centrale* » (à partir du 12 novembre 2022) au musée du Louvre.

Arnaud Bertrand, chercheur-associé, UMR 7401 « ArScAn », directeur de l'AFAO (Association Française des Amis de l'Orient) et chargé d'enseignement à l'Institut Catholique de Paris : « *Prélude de la formation de l'Empire des Kushan : routes, forts, et diplomaties entre la Chine des Han et l'Asie centrale au Ier siècle avant notre ère* ».

Emmanuel Lincot, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Institut Catholique de Paris, « *Les enjeux de l'Ouzbékistan contemporain et l'avenir des Nouvelles Routes de la soie* ».

13 octobre 2022, 12h-13h : Stanislav Khashimov, restaurateur du patrimoine, diplômé de l'Institut National du Patrimoine (INP) : « *Les savoir-faire en art pictural et monumental sur la Route de la Soie. Circulation des méthodes et des techniques de peinture murale entre l'Asie*

et l'Europe » ; **13h-14h** : Ferrante Ferranti, photographe : « *Routes de la soie, routes de la foi. De l'Asie mineure au Tadjikistan* ».

10 novembre 2022, 12h-13h : Stéphane Castelluccio, directeur de recherche au CNRS, centre André Chastel UMR 8150 : « *Cotonnades indiennes et soieries chinoises : importations, oppositions, interdictions, contrefaçons et provocations* » ; **13h-14h** : Antoine Maire, chercheur associé à la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) : « *La Mongolie face aux nouvelles routes de la soie, quelles évolutions stratégiques ?* ».

17 novembre 2022, 12h-14h : Benjamin Brillaud, vidéaste web, fondateur de la chaîne YouTube Nota Bene : « *Dire et faire histoire de et sur l'histoire sur l'Asie* ».

24 novembre 2022, 12h-13h : Christophe Decoudun, sinologue, docteur en histoire de l'art et archéologie au CREOPS (Centre de Recherche sur l'Extrême-Orient de Paris-Sorbonne), chargé de cours en arts bouddhiques à l'Institut Catholique de Paris et en langue chinoise à l'UFR d'arts d'archéologie de Sorbonne-Université : « *Les apports de la Sérinde au développement du bouddhisme en Chine au V^e-VI^e siècle : textes, traducteurs et iconographie* » ; **13h-14h** : Marie-Alpais Dumoulin, directrice du France-Asia Research Institute (IRFA) : « *Figures missionnaires en Asie et orientalisme* ».

1^{er} décembre 2022, 12h-13h : Béatrice Quette, présidente de la SFECO, Société française d'étude de la céramique orientale (en 2006), responsable des activités culturelles au Département pédagogique et culturel du Musée des arts décoratifs : « *Les collections asiatiques du Musée des Arts décoratifs* » ; **13h-14h** : Catherine Marin, Maître de conférences à l'Institut Catholique de Paris : « *Les voyageurs photographes, à la fin du XIX^{ème} siècle : fixer la réalité du monde* ».

Renseignements à la Faculté des Lettres :
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 70 64 17 28
Courriel : l.flores@icp.fr

› THEOLOGIE ET SCIENCES RELIGIEUSES

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Intervenants
Ecriture Sainte M2-D1	Sem. 1 et 2	Lundi 16h - 18h	ICP	Dieu et ses corps	Sophie RAMOND Régis BURNET
Liturgie et théologie politique M2-D1	Sem. 1 et 2	Sem. 1 Vendredi 14h - 17h Sem. 2 Jeudi 9h - 12h	ICP	Théologie eucharistique, ecclésiologie eucharistique, théologie politique	Gilles DROUIN Sylvain BRISON
Théologie fondamentale, catéchèse et liturgie M2-D1	Sem. 1 et 2	Mercredi 11h - 13h	ICP	La conversion dans l'axe fondamental de la foi.	Isaïa GAZZOLA Roland LACROIX
Anthropologie chrétienne M2-D1	Sem. 1 et 2	Mardi 14h - 17h	ICP	Discerner le manque	Catherine FINO François MOOG
Christologie M2-D1	Sem. 2	Jeudi 11h - 13h	ICP	Christologies de la mort et de la résurrection en débat	Jean-Louis SOULETIE Stéphane BEAUBOEUF

Les arguments des séminaires sont disponibles dans le *Programme des cours 2022/2023* du *Theologicum* - Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses, CED - Cycle des Etudes du Doctorat :
Maison de la Recherche - 1^{er} étage - escalier B – bureau B108
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 52 57 - Contact : ced.theologicum@icp.fr

5.4. Les séminaires transversaux

› CHAIRE NUMÉRIQUE ET CITOYENNETÉ

Le séminaire « Education et soin à l'ère du numérique », co-organisé par Camille Riquier (ICP) et Cynthia Fleury (Cnam) sera reconduit pour l'année universitaire 2022-2023. Le programme sera accessible sur la page de la chaire : <https://www.icp.fr/recherche/chaire/chaire-numerique-et-citoyennete>

› CHAIRE ICP-ESSEC ENTREPRISES ET BIEN COMMUN

Créée en 2020 par l'Institut Catholique de Paris et l'ESSEC Business School, la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun a pour objectif de développer une recherche pluridisciplinaire autour de la notion de bien commun appliquée aux entreprises et d'y associer tant la formation initiale et continue des étudiants que la construction et l'évaluation de pratiques innovantes avec les entreprises partenaires.

En relation avec les activités de recherche, la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun propose une formation sélective destinée aux étudiants inscrits en Master ou en Doctorat : le DU Entreprises et Bien Commun.

Pour plus de renseignements sur le DU Entreprises et Bien Commun, vous pouvez consulter : <https://www.icp.fr/formations/diplomes/diplomes-universitaires/diplome-universitaire-entreprises-et-bien-commun>

Contact : secretariat.biencommun@icp.fr

› INSTITUT D'ÉTUDES MÉDIÉVALES (IEM) - SEMINAIRE D'INITIATION

« Lire les textes latins du Moyen Âge »

Pour atteindre la pensée des auteurs médiévaux, le lecteur d'aujourd'hui doit faire face à plusieurs difficultés. Non seulement leurs méthodes intellectuelles sont différentes des nôtres, exposant au risque du contresens, mais leur langue, le latin médiéval, sans être d'une grande difficulté, réclame une familiarité qui ne s'acquiert que par la pratique. D'autre part, leurs ouvrages étant souvent mal édités voire inédits, il est important d'être capable de revenir aux manuscrits et donc de s'initier à paléographie médiévale ainsi qu'aux rudiments de la critique textuelle. Le présent séminaire ambitionne donc d'initier à la lecture des textes latins du Moyen Âge en délivrant une triple formation : 1) au déchiffrement des écritures anciennes, 2) à la lecture du latin médiéval, 3) à la découverte de l'outillage intellectuel des penseurs médiévaux. En pratique, nous partons de reproductions de manuscrits médiévaux et nous efforçons de les déchiffrer, de les traduire puis de les analyser de façon collective.

COLLÈGE DOCTORAL

Unité de Recherche
Religion, Culture et Société

Charte de la thèse

Adoptée le 12 juin 2018

Nom :

Prénom :

Faculté :



ICP

INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

SOMMAIRE

Préambule	3
I- La thèse, étape d'un projet personnel et/ou professionnel	3
II- Sujet et faisabilité de la thèse	4
III- Encadrement et suivi de la thèse	5
IV- Durée de la thèse	6
V- Publication et valorisation de la thèse	7
VI- Procédures de médiation	7

Préambule

1. La Charte de la thèse de doctorat **précise les principes généraux du déroulement d'une thèse** au sein du Collège doctoral domicilié à l'Institut Catholique de Paris.
2. Tout étudiant inscrit au Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris est placé sous la responsabilité d'un directeur de thèse et du directeur du cycle d'études doctorales de la faculté de l'Institut Catholique de Paris concernée par le doctorat préparé. Il peut rejoindre, au sein d'un pôle de recherche, un axe ou un projet de recherche.
3. Au sein du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris, la préparation d'une thèse repose sur l'accord librement conclu entre le doctorant, le directeur de thèse et le directeur du cycle d'études doctorales de la faculté d'inscription. Cet accord porte sur le choix du sujet et sur les conditions de travail nécessaires à l'avancement de la recherche. Directeur du cycle d'études doctorales, directeur de thèse et doctorant ont donc des droits et des devoirs respectifs d'un haut niveau d'exigence.
4. Cette charte, adoptée par le Conseil du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris, définit ces engagements réciproques en rappelant la déontologie inspirant les dispositions réglementaires en vigueur et les pratiques déjà expérimentées dans le respect de la diversité des disciplines et de toutes les instances académiques concernées. Son but est la garantie d'une haute qualité scientifique et, pour les disciplines canoniques, d'un respect des normes universitaires promulguées par le Saint-Siège (Constitution Apostolique *Sapientia Christiana*, articles 49§2, 49§3, 50§1).
5. **Le doctorant, au moment de son inscription, signe avec le directeur de thèse, le directeur du cycle d'études doctorales et le directeur du Collège doctoral, le texte de la présente charte.** Le directeur du cycle d'études doctorales et le directeur du Collège doctoral veillent au respect des droits et devoirs explicités dans la présente charte dont les universités sont les garantes.
6. Le Collège doctoral s'engage à agir pour que les principes qu'elle fixe soient respectés lors de la préparation de thèses en cotutelle. La charte est annexée à toute convention de cotutelle de thèse.

I - LA THESE, ETAPE D'UN PROJET PERSONNEL ET/OU PROFESSIONNEL

7. La préparation d'une thèse s'effectue dans un environnement de recherche et doit s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel et/ou professionnel clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Débouchés et avenir

8. Le candidat doit recevoir une information sur les débouchés académiques et extra académiques dans son domaine. Le doctorant doit préciser le plus tôt possible

l'orientation professionnelle qu'il envisage. La semaine méthodologique de rentrée du Collège doctoral concourt à cet objectif.

9. Afin de permettre que l'information sur les débouchés soit fournie aux futurs doctorants, tout docteur veillera à informer la direction du Collège doctoral et le cycle d'études doctorales de la faculté dont il relève de sa situation professionnelle pendant une période de quatre ans après l'obtention du doctorat.

Financement

10. Les conditions de ressources du doctorant pendant la durée de préparation de sa thèse doivent être explicitement définies par le doctorant et le directeur du cycle d'études doctorales dès le début de la thèse. Le futur doctorant doit veiller à pouvoir bénéficier de ressources financières suffisantes (bourses, prêts d'honneur, revenus d'un travail à temps partiel, etc.).

Formation

11. Le doctorant doit se conformer à la charte de la thèse et notamment suivre, outre la semaine méthodologique dispensée par le Collège doctoral, les enseignements, séminaires et conférences proposés par les différents cycles d'études doctorales.

12. Afin d'élargir son champ de compétence scientifique, des formations complémentaires lui seront proposées. Ces formations élargissent son horizon disciplinaire et facilitent sa future insertion professionnelle. Un portfolio d'expériences et de compétences est constitué et mis à jour régulièrement par le doctorant (cf. article 15 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat). Les attestations de validation des cours, séminaires, colloques, etc. devront être jointes au portfolio. Le portfolio d'expériences et de compétences est destiné à constituer le supplément au diplôme. Il appartient à chaque cycle d'études doctorales d'en définir le contenu à partir d'un modèle type édité par la direction du Collège doctoral.

II - SUJET ET FAISABILITE DE LA THESE

Sujet

13. Le sujet de thèse conduit à la réalisation d'un travail à la fois original et formateur, dont la faisabilité s'inscrit dans le délai prévu.

14. Le choix du sujet de thèse repose sur l'accord entre le doctorant et le directeur de thèse formalisé au cours de la première année d'études doctorales.

15. Chaque faculté a la charge de mettre en place une procédure d'examen de la pertinence et de la faisabilité des projets de thèses présentés. Cette procédure fonctionne conformément au règlement du cycle d'études doctorales de la faculté concernée.

15 bis. La scolarité d'une année pré-doctorale ou la première année des études doctorales permet de vérifier la capacité de l'étudiant à effectuer ou poursuivre un parcours doctoral.

16. Le directeur de thèse, sollicité en raison d'une maîtrise reconnue du champ de recherche concerné, doit aider le doctorant à dégager le caractère novateur de son sujet dans le contexte scientifique ; il doit également s'assurer de la motivation du doctorant. Il doit aider le doctorant à finaliser son projet de recherche avant la fin de la première année de doctorat.

17. Dans les disciplines canoniques, la procédure décrite à l'article 15 prend en considération la conformité du projet de recherche avec les exigences propres d'une thèse dans les disciplines ecclésiastiques.

18. Le sujet déposé et approuvé bénéficie du statut de « sujet réservé » pour une période de trois ans pour les doctorats non canoniques et de cinq ans pour les doctorats canoniques selon les normes du Saint-Siège.

Moyens

19. Le directeur de thèse et le directeur du cycle d'études doctorales doivent définir les moyens permettant la réalisation du travail et leurs modalités de mise en œuvre. A cet effet, il est souhaitable que le doctorant participe à des ateliers où il peut présenter l'avancée de son travail de thèse. Le directeur de thèse lui garantit l'accès aux mêmes facilités que les chercheurs pour accomplir son travail de recherche (équipements, documentation, encadrement, séminaires et conférences).

20. Le doctorant s'engage à respecter les consignes d'assiduité, de discipline, de déontologie, de confidentialité, voire de secret professionnel, liées aux programmes de recherche.

20 bis. En particulier, le doctorant s'engage à ne pas commettre de plagiat (au sens des articles de la loi en vigueur). Il doit réaliser un travail indiquant clairement les sources des citations et mentionnant tous les ouvrages (imprimés ou numériques) qu'il utilise ou reproduit partiellement. En cas de doute, les travaux des doctorants sont examinés par les logiciels spécialisés dans le domaine du plagiat. Le plagiat peut conduire à des sanctions disciplinaires (prévues par le règlement des cycles d'études doctorales) et éventuellement à l'interruption de la formation doctorale. Dans ce dernier cas, le Conseil du Collège doctoral délibère d'une telle mesure sur proposition du directeur du cycle d'études doctorales concerné. En cas de décision d'interruption de la thèse, le doctorant peut faire appel auprès du Conseil de discipline de l'Institut Catholique de Paris (voir articles 92 et 93 des Statuts canoniques de l'Institut Catholique de Paris).

21. Il est conseillé aux doctorants de s'impliquer dans un projet ou un axe de recherche au sein de l'un des pôles de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société ».

III - ENCADREMENT ET SUIVI DE LA THESE

22. A toutes les étapes de la thèse, le doctorant a droit à un encadrement personnel de la part de son directeur de thèse, qui s'engage à lui consacrer des rencontres pluriannuelles. Il revient également au doctorant de prendre l'initiative de ces rencontres. La direction du cycle d'études doctorales concerné prend connaissance de manière au moins annuelle du portfolio du doctorant et détermine les expériences à intégrer et les compétences à acquérir pour l'année suivante.

23. Le directeur de thèse, encadrant principal du doctorant, est une personnalité habilitée à diriger des recherches soit au plan canonique soit au plan de l'Etat français sauf exception autorisée à l'article 11 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales. Il pourra être assisté par deux co-encadrants au plus selon l'expertise demandée par le sujet de thèse.

24. Le doctorant a, vis-à-vis de son directeur de thèse, un devoir d'information quant à l'avancement de sa thèse et aux difficultés rencontrées. Il s'engage à remettre à son directeur autant de notes et d'écrits d'étape que requiert son sujet.

25. Le directeur de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles qu'il pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis. Il a le devoir d'informer le doctorant des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail peut susciter.

26. Le directeur de thèse propose au directeur du cycle d'études doctorales la composition du jury de thèse et la date de soutenance dans le respect des textes réglementaires et des règles canoniques propres à l'Institut Catholique de Paris.

IV - DUREE DE LA THESE

27. Une thèse est une étape dans un processus de recherche. Celle-ci doit respecter les échéances prévues, conformément à l'esprit des études doctorales et à l'intérêt du doctorant. La durée de référence de préparation d'une thèse est de trois ans. Dans les disciplines canoniques, la durée de préparation peut atteindre cinq ans.

28. L'entrée en cycle d'études doctorales requiert un Master II ou son équivalent, ou bien une Licence canonique dans la spécialité concernée, obtenus, sauf dérogation, avec une mention « Bien ».

29. Dans chaque cycle d'études doctorales est instituée une Commission doctorale chargée d'examiner en fin de D1, selon des modalités connues du doctorant, le projet de recherche présenté. Le doctorant remettra à cette commission, en fin de D1, un projet d'au moins 10 pages et/ou une bibliographie hiérarchisée.

Cette commission réunit des enseignants habilités (titulaires d'une HDR) ou titulaires d'un *nihil obstat*. Le directeur du Collège doctoral ou son représentant y participe.

30. A la fin de la seconde année, l'échéance prévisible de soutenance devra être discutée entre le doctorant et le directeur de thèse, au vu de l'avancement du travail de recherche.

Avant l'achèvement de la troisième année (ou d'une période de quatre à six ans au plus si le doctorant exerce une activité professionnelle : *arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, article 14*), la Commission doctorale examinera le dossier de chaque doctorant. Ou bien le travail de thèse est achevé, ou bien la vérification de l'avancée avérée du travail de thèse permet la prolongation du parcours doctoral.

31. Au-delà de la cinquième année, ou de la sixième année le cas échéant (voir article 30), seul le Conseil du Collège doctoral peut accorder, par ultime dérogation, une prolongation exceptionnelle d'une ou deux années des études doctorales.

32. Au plan scientifique, la prolongation ne saurait modifier substantiellement la nature et la quantité du travail de recherche telles qu'elles ont été définies initialement d'un commun accord.

33. Dans tous les cas, la préparation de la thèse implique un renouvellement annuel de l'inscription du doctorant dans le cycle d'études doctorales de la faculté dont il relève.

34. Pour se conformer à la durée prévue de la thèse, le doctorant et le directeur de thèse doivent honorer leurs engagements respectifs. Les manquements répétés à ces engagements font l'objet entre le doctorant et le directeur de thèse d'un constat commun qui conduit à une procédure de médiation.

35. Une radiation de l'étudiant peut être prononcée au cas où un travail suffisant n'a pas été présenté.

V - PUBLICATION ET VALORISATION DE LA THESE

36. Compte tenu de l'importance des publications issues du travail de recherche, le directeur de thèse peut inciter le doctorant à publier au cours de sa thèse et plus généralement à assurer la diffusion de ses travaux notamment par des participations à des colloques, séminaires, etc. La rédaction de publications fait partie intégrante du travail de recherche.

37. Le doctorant sera mentionné en tant qu'auteur ou co-auteur de toute publication issue principalement des travaux de sa thèse.

38. Il s'engage : à ne rien publier sur son travail de thèse sans concertation avec son directeur de thèse ; à respecter les conditions de confidentialité qui lui ont été soumises et les pratiques de concertation habituelles avec d'éventuels partenaires extérieurs.

VI - PROCEDURES DE MEDIATION

39. Tout conflit persistant entre le doctorant et son directeur de thèse sera porté à la connaissance du directeur du cycle d'études doctorales qui s'efforcera d'y remédier.

40. En cas d'échec de la médiation, le doctorant ou l'un des autres signataires de cette charte peut demander au doyen de la faculté concernée par le doctorat préparé d'exercer son arbitrage. En dernier lieu, le plaignant peut faire appel au Recteur de l'Institut Catholique de Paris représenté par le Vice-Recteur chargé de la Recherche, directeur du Collège doctoral.

Faculté concernée par le doctorat :

Sujet de la thèse :

.....

.....

.....

*Nom, prénom et signature du
doctorant :*

.....

.....

*Nom, prénom et signature du
directeur de thèse ou du directeur de
recherche :*

.....

.....

*Nom, prénom et signature du
directeur du cycle d'études
doctorales :*

.....

.....

*Nom, prénom et signature du
directeur du Collège doctoral :*

.....

.....

Fait en 4 exemplaires originaux,

A

Le

Service de la Recherche et des Etudes doctorales
21 rue d'Assas 75270 Paris Cedex 06
Tél. : 01 44 39 52 80 - college.doctoral@icp.fr

Le séminaire aura lieu à des dates et horaires qui seront communiqués à la rentrée de septembre 2022.

Contact : p.bermon@icp.fr

› INSTITUT D'HISTOIRE DES MISSIONS – SEMINAIRE DE RECHERCHE

Le séminaire de recherche de l'IHM est un espace ouvert aux étudiants en Master, doctorants, aux universitaires et spécialistes de l'histoire des missions. Lors de chaque séance, un thème est abordé par un ou deux intervenants avant de croiser les perspectives afin de faire avancer la réflexion scientifique sur le sujet analysé.

Cette année, le séminaire se propose de dresser un état des lieux de la recherche en histoire des Missions et d'envisager les champs d'investigations dans les domaines abordés. Chaque séance est conçue à partir d'un axe de recherche, conjuguant des approches interdisciplinaires et œcuméniques, développées par deux spécialistes en histoire des Missions, suivies d'une présentation d'un fonds documentaire missionnaire.

Programme 2022-2023

16 septembre 2022 : Mission et Missions

Gilles Berceville Directeur de l'IHM, Catherine Marin Déléguée scientifique de l'IHM : *Présentation du séminaire de recherche de l'IHM*

Claude Prudhomme, Professeur émérite des Universités : *La réédition de l'ouvrage de Jean Comby, « Deux mille ans d'évangélisation et de diffusion du christianisme », Karthala, 2022, et le renouvellement des approches de la mission*

Gilles Vidal, Maître de conférences en Histoire du christianisme à l'époque contemporaine, Président de l'association Francophone œcuménique de Missiologie : *Situation de la recherche en Histoire des missions protestantes*

Marie-Alpais Dumoulin, Directrice de l'IRFA : *Présentation de l'Institut de Recherche France-Asie (IRFA)*

14 octobre 2022 : Bible et missions

Christophe Rimbault, Maître de conférences, à l'ICP : *Saint Paul et la mission*

Pascale Renaud-Grosbras, bibliste, DEFAP : *Diffusion de la Bible en mission protestante*

Claire-Lise Lombard, Directrice du centre de documentation : *Présentation du fonds de documentation des missions protestantes (DEFAP)*

18 novembre 2022 : Gouvernance de l'activité missionnaire : approches catholique et protestante

David Gilbert, Professeur d'histoire de l'Église au séminaire de la Communauté Saint-Martin et Directeur du département patristique et histoire de l'Église (2^e cycle TBS du *Theologicum*) à l'ICP : *La géo-ecclésiologie : un concept pour penser le gouvernement des missions catholiques aux XVI^e et XVII^e siècles*

Jean-François Zorn, Professeur émérite d'histoire du christianisme à l'époque contemporaine de l'Institut protestant de théologie (Montpellier-Paris) : *Histoire des théologies protestantes de la mission*

Christophe Langlois, conservateur en chef : *Présentation de la BIBEF*

17 février 2023 : Missions chrétiennes et politique

Pierre-Antoine Fabre, Directeur d'études à l'EHESS : *Missions chrétiennes et enjeux politiques, en contextes américain et asiatique à l'époque moderne*

Yannick Essertel, Yale – Group of World extended of christianity of Edinburgh Universities : *Missions chrétiennes et enjeux politiques en contexte océanien à l'époque contemporaine*

Paul Coulon, Professeur honoraire ICP, missiologue : *Présentation des Fonds et Bibliothèque des Spiritains*

24 mars 2023 : Missions chrétiennes et rencontre avec les religions

Bernard Heyberger, Directeur d'études à l'EPHE : *Mission catholique et rencontre avec l'islam au Levant (XVIIe -XVIIIe siècles)*

Nicolas Standaert, Professeur de sinologie, Leuven : *L'« autre » dans la mission : l'exemple de la Chine*

Serge Sollogoub, Archiviste de l'ICP : *Archives de l'Institut Catholique de Paris*

14 avril 2023 : Missions chrétiennes entre prosélytisme et dialogue

Xavier Debilly, Supérieur de la Mission de France : *Evolution de la théologie de la mission au XXe siècle*

Marie-Hélène Robert, Professeur de théologie, missiologue, Lyon : *Mission et prosélytisme. Archives des sœurs Nicolas Barré*

Contact : ihm@icp.fr

**› SEMINAIRE DU RESEAU INTERNATIONAL DE RECHERCHE INPR
(International Network in Philosophy of Religion)**

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Intervenants
Philosophie	Sem. 1 et 2	19/10 9/11 23/11 7/12 25/01 8/03 12/04 10/05 14h - 17h	ICP	Être un vivant	Domenico CAMBRIA William CONNELLY

Nous sommes auto-affectés par la vie. Mais encore faut-il « être un vivant », voire « être en vivant ». La vie face à la mort, la survie, l'appartenance à la tous les vivants, la sauvegarde de la vie, espérer en une autre vie... Autant de pistes de réflexions que nous croiserons cette année durant notre séminaire INPR de Paris – sûr que nos échanges sauront chacun nous enrichir, et nous transformer, dans nos propres travaux.

Ce séminaire se veut être le lieu de croisement d'idées sur l'homme, le monde et Dieu, et il est destiné à encourager les échanges culturels, intellectuels et internationaux entre des chercheurs doctoraux et post-doctoraux de différentes universités, tout en favorisant les liens au sein du réseau de l'INPR. Le but est de faire avancer un programme de recherche dans le cadre thématique principal de la philosophie de la religion, de la phénoménologie, de l'herméneutique et des thèmes généraux pertinents pour les membres de l'INPR.

Cet échange culturel et académique, qui se déroule sous forme de séminaires internationaux en anglais et en français, consiste à demander à l'intervenant principal de donner une intervention d'environ 30 minutes, puis à un répondant, généralement un professeur plus expérimenté, de donner une réponse brève mais complète. Certains de ces articles et leurs réponses peuvent être publiés dans *Crossing : The INPR Journal*. En tant que principal moyen de communication de l'INPR avec les chercheurs doctoraux et post-doctoraux, ce séminaire vise à promouvoir un contact intellectuel qui pourra être maintenu lors des séminaires intensifs de printemps et d'automne.

Contact : secretary@network-inpr.org

Informations : <https://www.network-inpr.org>

5.5. Les ateliers et séminaires au service du travail de thèse

Au Cycle des Études du Doctorat (CED) du *Theologicum* - Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses :

La scolarité doctorale des trois premières années implique la participation à un séminaire thématique de 24 heures (8 crédits), la participation à un atelier-séminaire méthodologique sur les procédures d'exécution de la thèse de 18 heures (4 crédits) et le suivi de cours ou séminaires optionnels (8 crédits). Le directeur du CED détermine avec le candidat le type d'activités et d'enseignements qui correspondent à la recherche envisagée par le doctorant. A l'issue de la première année, le doctorant doit déposer son sujet de thèse validé par son directeur de recherche et par la Commission doctorale du CED de Théologie (14 crédits).

Les ateliers de spécialité sont obligatoires pour les étudiants de D1, D2 et D3. Ils sont recommandés pour les étudiants de D4 à Dn.

Ils ont pour objectif d'aider les doctorants à acquérir les éléments de méthodologie requis pour conduire une recherche et rédiger une thèse. Ils rassemblent un groupe de doctorants et d'enseignants-chercheurs de la même discipline. Ils permettent aux étudiants de présenter l'avancement de leur recherche et de leur production et profiter ainsi d'une évaluation critique et collégiale. Les ateliers abordent des questions de méthode et d'épistémologie. Ils ne substituent pas à l'accompagnement personnel du directeur de thèse, qui reste l'autorité principale.

Atelier-séminaire D1, D2, D3 : Les procédures d'exécution de la thèse	Annuel
Atelier en Écriture sainte, Atelier en liturgie et théologie sacramentaire, Atelier en théologie morale, théologie spirituelle et théologie des pratiques, Ateliers en théologie dogmatique, fondamentale et patristique.	
Atelier d'écriture Atelier d'étude de textes patristiques Atelier œcuménique	

Pour des informations plus détaillées, se reporter au Programme des cours 2022-2023 du *Theologicum* - Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses.

5.6. Les doctorales sur les horizons de la recherche

► Les soirées du *Theologicum* avec un professeur invité

En collaboration avec les facultés concernées, le CED propose différentes conférences autour d'universitaires de renom et de chercheurs reconnus dans leur spécialité.

L'originalité de ces soirées, est que l'invité accepte de parler de sa recherche, de décrire son parcours et de dire comment et pourquoi il a choisi cette voie. L'intérêt de l'énonciation de ces trajectoires intellectuelles est grand pour des doctorants tant au plan épistémologique qu'au plan créatif. Il n'est pas nécessaire d'être averti de la recherche du chercheur invité pour trouver dans ces rencontres une incitation à penser et à comprendre ce qu'est un programme de recherche.

Le chercheur invité est toujours présenté par un enseignant-chercheur du CED qui a soin de situer le champ de recherche de son invité pour un public varié.

Un débat avec la salle est prévu pour clore la rencontre.

Le public visé est non seulement celui des doctorants directement concernés par la discipline exposée mais aussi tous ceux qui veulent réfléchir à la méthode et aux enjeux d'une recherche. C'est pourquoi le CED ouvre ces conférences à l'ensemble des doctorants, des enseignants mais aussi des étudiants en Master.

Pour des informations plus détaillées, se reporter au Programme des cours 2022-2023 du *Theologicum* - Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses.

5.7. Les cours de langues étrangères

Les doctorants de l'Institut Catholique de Paris, quelles que soient leur faculté de rattachement et leur année d'inscription en thèse, peuvent suivre des cours de langues étrangères. Ces cours sont dispensés par le Pôle Langues de la Faculté des Lettres.

48h de cours par an (sur deux semestres) de 2h hebdomadaires (excepté la préparation à la certification sur un semestre)

›Cours de langues vivantes :

- allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe
- 5 niveaux proposés : A1 / A2 / B1 / B2 / C1
- niveau débutant divisé entre A1.1 (grand débutant) et A1.2 (faux débutant) en arabe, chinois, espagnol et russe

›Cours en langues :

- allemand, anglais, espagnol et italien
- niveau B2-C1

›Cours en langues anciennes :

- latin débutant / intermédiaire / avancé
- grec ancien débutant

›Préparation aux certificats d'anglais sur un semestre (24h) :

- TOEFL et Cambridge
- niveau B2-C1

Les cours sont dispensés le jeudi 16h-18h, le vendredi 12h-14h / 14h-16h / 16h-18h / 18h-20h, le samedi 8h-10h / 10h-12h.

Test de niveau en ligne, *obligatoire pour les primo-inscrits (sauf niveau grands débutants)*. Cette formation est gratuite pour les doctorants à jour de leur inscription à l'ICP, si l'inscription à ces cours figure bien à leur contrat d'études (inscription saisie par leur secrétariat de rattachement).

Si les cours ne figurent pas dans leur contrat d'études (étudiants inscrits en année de rédaction de thèse, par exemple), ils s'inscriront auprès du Pôle Langues comme « étudiant en libre circulation » (tarif : 50% du tarif « auditeur validant », en vigueur en 2021-2022).

Directrice : Gwennaëlle CARIOU

Pour tout renseignement, s'adresser au Pôle Langues : pole.langues@icp.fr (bureau Z39)

5.8. Les ateliers de recherche documentaire proposés par les bibliothèques de l'ICP

Pour accompagner la recherche dans le labyrinthe des ressources électroniques, les bibliothèques proposent, grâce à des ateliers, d'aider les étudiants et les chercheurs à s'approprier des documentations multiples qui viendront enrichir et faciliter leurs recherches.

Ateliers « 30 minutes sur... »

- l'outil de découverte Recherche+
- les catalogues de bibliothèque
- les bases de données : ATLA, Francis, Index Religiosus, TLG...
- les revues électroniques
- Zotero

Contact : formations.fels@icp.fr

5.9. L'aide à l'insertion professionnelle pour doctorants et jeunes docteurs

L'Institut Catholique de Paris attache une importance particulière à l'insertion professionnelle de ses étudiants, de ses doctorants et de ses jeunes docteurs.

Dans cette perspective, **à l'occasion de la semaine méthodologique de rentrée** qui a lieu chaque année en octobre, **le Collège doctoral propose à ses doctorants et jeunes docteurs** (promotions 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022), **quelle que soit leur discipline, une matinée d'aide à l'insertion professionnelle**, également ouverte à un nombre restreint d'étudiants en Master 2 de la Faculté des Lettres désireux de s'inscrire en thèse.

Elle se déroulera le **vendredi 14 octobre 2022 de 10h à 12h30**, autour la thématique suivante :

› Favoriser le recrutement des docteurs

Au cours de cette matinée, les points suivants seront abordés et travaillés en interaction avec les doctorants et jeunes docteurs :

- définir et valoriser les compétences du docteur ;
- comprendre les enjeux du portfolio d'expériences et de compétences du doctorant ;
- présenter sa thèse et se présenter de manière efficace ;
- mieux communiquer sur ses compétences ;
- utiliser les réseaux sociaux numériques pour la recherche d'emploi.

Les doctorants et jeunes docteurs qui le souhaitent se verront offrir par le Service Orientation et Insertion Professionnelle de l'ICP plusieurs possibilités pour prolonger et approfondir cette matinée :

- accompagnement personnalisé sur le projet professionnel et la recherche d'emploi par le biais d'entretiens individuels ;
- travail en ateliers (petits groupes) sur des sujets divers « CV et lettre de motivation », « Savoir se présenter », « Réseaux sociaux » etc ;
- accès à des offres de stage et d'emploi via JobTeaser ICP, le *career center* dédié à l'insertion professionnelle des étudiants de l'ICP (<https://icp.jobteaser.com>) ;
- participation, sur la base du volontariat, au Forum ICP-Entreprises, dédié à l'insertion professionnelle, qui aura lieu le 24 novembre 2022.

Par ailleurs, le Vice-Rectorat à la Recherche et le Service Orientation et Insertion Professionnelle collaborent étroitement afin de conduire chaque année des enquêtes sur le devenir professionnel des docteurs diplômés de l'Institut Catholique de Paris.

Pour tout renseignement, s'adresser au Service Orientation et Insertion Professionnelle (SOIP) : orientation-insertionpro@icp.fr

6. Les lieux de recherche à l'ICP

6.1. L'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »

Les activités de recherche menées au sein de l'Institut Catholique de Paris se structurent autour de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » dont sont membres les enseignants-chercheurs intégrés de l'ICP, les Professeurs émérites directeurs de thèse, le personnel administratif de l'UR, les responsables des fonds documentaires et des archives, des enseignants-chercheurs associés, des chargés d'enseignement, les doctorants et les post-doctorants.

Le projet de l'Unité de Recherche consiste, d'une part, à apporter une contribution qualifiée à l'analyse et à l'interprétation philosophique, sociologique, historique, anthropologique des questions majeures qui habitent notre époque et notre société, et qui se posent dans le champ croisé des cultures qui s'y rencontrent. Il s'agit dès lors de mettre en œuvre un travail interdisciplinaire qui mobilise les différents pôles de recherche rassemblés dans l'Unité de Recherche, au service d'une approche transversale. D'autre part, l'Unité de Recherche a également pour vocation d'appréhender la spécificité chrétienne dans ce contexte culturel contemporain, et de montrer comment la Tradition chrétienne, qui s'enracine dans les corpus bibliques, patristiques, médiévaux, modernes et contemporains, a la capacité d'élaborer une approche anthropologique susceptible d'entrer en dialogue avec les différentes cultures et religions.

Les doctorants de l'Institut Catholique de Paris sont membres temporaires de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » (EA 7403). Ils sont vivement invités à participer au travail interdisciplinaire des équipes de recherche et, pour ce faire, à se signaler auprès des responsables de ces équipes pour y être dûment rattachés.

L'Unité de Recherche se compose de 4 pôles, qui supportent chacun 3 équipes de recherche.

- I. Le pôle « **Cultures et Humanités** » rassemble les chercheurs animés par les questions liées aux rapports entre autorité et transmission ainsi qu'aux relations de l'homme avec son environnement, naturel ou médiatique. Il est dirigé par les Professeurs Ludovic Danto (Faculté de Droit canonique) et Stavros Lazaris (Faculté des Lettres).
 - L'équipe de recherche **Autorité et Transmission** pose la question de la synodalité de l'Église et dans l'Église et se propose de confronter les différences approches et expériences ecclésiales afin d'élaborer une proposition qui lui soit propre. Responsable : Pr Ludovic Danto (Faculté de Droit canonique).
 - L'équipe de recherche **Humanités et Questions environnementales** interroge les représentations de la nature, le rapport de l'homme à la nature, la relation entre nature et culture et s'intéresse tout particulièrement aux sensibilités écologiques des hommes. Co-responsables : Pr Stavros Lazaris et Dr Véronique Vassal (Faculté des Lettres).
 - L'équipe de recherche **Médias, Images et Technologies** se donne pour objectif de participer à l'intégration des cultures médiatiques au sein des Humanités et d'interroger les usages des médias audio-visuels au regard des phénomènes sociaux et politiques. Responsable : Dr Michaël Bourgatte (Faculté des Lettres).



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS



UNITÉ DE RECHERCHE
Religion, Culture et Société
EA 7403

ORGANIGRAMME 05.2022

DIRECTION DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

BUREAU DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

CONSEIL DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

PÔLES DE RECHERCHE

**Pôle de recherche
Cultures et Humanités**
Co-responsables : Pr Ludovic Danto
et Pr Stavros Lazaris

**Pôle de recherche
Éthique et Identités**
Co-responsables : Pr Elena Lasida
et Dr Fabienne Serina-Karsky

**Pôle de recherche
Rationalité et Expérience**
Co-responsables : Pr Emmanuel Falque
et Pr Vincent Holzer

**Pôle de recherche
Textes et Herméneutiques**
Co-responsables : Pr Emmanuel Lincot
et Pr Sophie Ramond

CHAIRES DE RECHERCHE

**Chaire de recherche ICP-ESSEC
Entreprises et Bien Commun**
Président : M. Pierre-André de Chalendar
Co-directeurs : Pr ext. Emilie Tardivel (ICP)
et Pr Maurice Thévenet (ESSEC)

Chaire de recherche Étienne Gilson
Président : Pr Olivier Bounois (EPHE)

**Chaire de recherche Numérique et
Citoyenneté**
Co-présidents : Dr Alexandre Scaggion (ICP)
et Dr Dieudonné Abboud (ISEP)
Co-directeurs : Pr Camille Riquier (ICP)
et Pr Raja Chiky (ISEP)

INSTITUTS DE RECHERCHE

**IEA
Institut d'Études Augustiniennes**
Directeur : Pr Vincent Zarini
(Paris IV-Sorbonne)

**IEM
Institut d'Études Médiévales**
Directeur : Pr Dominique Poirer
(CNRS-IRHT)

**IFEB
Institut Français d'Études Byzantines**
Présidente : Dr Vassa Kontouma
(EPHE - ICP)

**IHM
Institut d'Histoire des Missions**
Directeur : Pr Gilles Berceville

RÉSEAUX INTERNATIONAUX DE RECHERCHE

**International Network
in Philosophy of Religion (INPR)**
Président : Pr Emmanuel Falque

**Réseau de Recherche
en Narratologie et Bible (RRENAB)**
Présidente : Pr Elena Di Pede

- II. Le pôle « **Éthique et Identités** » rassemble les chercheurs animés par les questions liées aux fragilités et aux vulnérabilités de l'homme comme de la terre. Il est dirigé par la Pr Elena Lasida (Faculté de Sciences sociales, d'Economie et de Droit) et la Dr Fabienne Serina-Karsky (Faculté d'Education et de Formation).
- L'équipe de recherche **Fragilité et Institutions** interroge les effets des traitements et des accompagnements sur les parcours de vie des personnes qualifiées de « vulnérables ». Co-responsables : Dr Séverine Parayre (Faculté d'Education et de Formation), Dr Anne-Laure Poujol (École de Psychologues Praticiens), Dr Fabienne Serina-Karsky (Faculté d'Education et de Formation).
 - L'équipe de recherche **Normativité et Société** travaille l'articulation entre justice sociale et crise écologique à partir d'une étude de terrain autour de trois figures de la pauvreté. Co-responsables : Pr Elena Lasida et Dr Noémie Paté (Faculté de Sciences sociales, d'Economie et de Droit).
 - L'équipe de recherche **Sacralisation et Individualisation** se donne pour objectif d'investir ou de réinvestir les concepts de biopouvoir, de bioéthique et de bioéconomie afin de mettre au jour les différentes désappropriations contemporaines du corps. Co-responsables : Dr Marie-Caroline Arreto et Dr Corinne Valasik (Faculté de Sciences sociales, d'Economie et de Droit).
- III. Le pôle « **Rationalité et Expérience** » rassemble les chercheurs animés par les questions liées à l'existence humaine, et en particulier dans sa dimension spirituelle. Il est dirigé par le Pr Emmanuel Falque (Faculté de Philosophie) et le Pr Vincent Holzer (Vice-Recteur à la Recherche).
- L'équipe de recherche **Dialogue des rationalités** pose la question philosophique aussi bien que théologique de l'âme et tente de mettre au jour son oubli au sein de la réflexion contemporaine. Responsable : Pr Emmanuel Falque (Faculté de Philosophie).
 - L'équipe de recherche en **anthropologie chrétienne** travaille à élaborer une proposition anthropologique, nourrie des ressources de la tradition chrétienne, visant à ressaisir l'homme à partir de la notion équivoque de manque. Responsable : Pr François Moog (*Theologicum*).
 - L'équipe de recherche **Esprit, Cognition et Intelligence artificielle** se donne pour objectif d'étudier les rapports entre cerveau et pensée et d'examiner les multiples effets de l'intelligence artificielle sur la pensée humaine. Responsable : Dr Ronan Sharkey (Faculté de Philosophie).
- IV. Le pôle « **Textes et Herméneutiques** » rassemble les chercheurs animés par l'étude et l'interprétation des textes anciens et la valorisation des archives de l'Institut Catholique de Paris. Il est dirigé par les Pr Emmanuel Lincot (Faculté des Lettres) et Sophie Ramond (*Theologicum*).
- L'équipe de recherche **Bible et Littératures antiques** pose la question des corps de Dieu dans les écrits bibliques et les littératures du Proche-Orient ancien, comme dans les premières réceptions juives et chrétiennes des Écritures. Responsable : Pr Sophie Ramond (*Theologicum*).
 - L'équipe de recherche **Mémoire et Patrimoine** travaille à une étude raisonnée et approfondie sur les lieux de mémoire de l'ICP visant à répertorier ses lieux de mémoire ainsi qu'à identifier les personnalités qui ont écrit son histoire. Responsable : Pr Emmanuel Lincot (Faculté des Lettres).
 - L'équipe de recherche **Rites et Spiritualité** se donne pour objectif de proposer une encyclopédie de la liturgie portant sur l'édifice de la liturgie catholique. Responsable : Pr Patrick Prétot (*Theologicum*).

Toutes les informations sur l'Unité de Recherche : <https://www.icp.fr/recherche-v2/unite-de-recherche>

6.2. La Maison de la Recherche

Inaugurée en mai 2021, la Maison de la Recherche offre aux membres de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris, qu'ils soient doctorants ou enseignants-chercheurs, un écrin architectural unique en plein centre de la capitale et du quartier latin et au cœur du campus universitaire des Carmes.

Réunion d'un hôtel particulier, qui accueillit au XVIII^e siècle les concerts d'exception donnés par le Marquis de Saché, et d'un immeuble XIX^e de style néogothique, ancienne Maison de Famille destinée à protéger ses occupants des dangers et tentations de la capitale, la Maison de la Recherche est vouée, par sa structure même, à favoriser, au service de la recherche, les échanges entre le Collège doctoral, les facultés, les pôles de recherche, les Chaires et les Instituts de Recherche.

La Maison de la Recherche se situe sur le site Carmes au 74, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Depuis l'entrée, l'accès se fait en traversant la cour d'honneur et en contournant le jardin des Carmes.

La Maison de la Recherche propose aux doctorants une **salle de lecture**, située au 2^e étage, dédiée à l'étude, et une **salle des doctorants**, située au 3^e étage, dédiée aux rencontres entre pairs. L'accès à ces salles se fait muni de la carte d'étudiant magnétique.

Les doctorants peuvent également occuper un « **parloir** » au rez-de-chaussée, le B02 ou le B03 (capacité de 4 personnes), en réservant un créneau sur place, devant la salle sur la tablette numérique « roompad », muni de leur carte d'étudiant magnétique.

7. Le corps professoral du Collège doctoral

› DROIT CANONIQUE

DIRECTIONS DE THESE

Directeurs de thèse

Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant

Nom	Prénom	Titre universitaire	Doctorat
BURGUN	Cédric	Professeur extraordinaire	Docteur canonique en Droit canonique (Institut Catholique de Paris) et docteur en Droit (Université Paris II Panthéon-Assas)
DANTO	Ludovic	Professeur	Docteur canonique en Droit canonique, spécialisation en jurisprudence (Université Pontificale Grégorienne de Rome)
ECHAPPE	Olivier	Professeur extraordinaire (HDR, Université de Caen)	Docteur en Droit public (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), habilitation en droit canonique
GONÇALVES	Bruno	Professeur extraordinaire	Docteur canonique en Droit canonique (Institut Catholique de Paris) et docteur en Histoire du droit (Université de Paris-Sud XI)
GREINER	Philippe	Professeur	Docteur canonique en Droit canonique (Institut Catholique de Paris) et docteur en Droit civil (Université de Paris-Sud XI)
PETIT	Emmanuel	Professeur	Docteur canonique en Droit canonique, spécialisation en jurisprudence (Université Pontificale Grégorienne de Rome)

Directeurs de thèse associés au corps enseignant

Nom	Prénom	Titre universitaire	Doctorat
JACQUEMIN	Albert	Maître de conférences	Docteur canonique en Droit canonique (Institut Catholique de Paris) et docteur en Droit (Paris XI)

› PHILOSOPHIE

DIRECTIONS DE THESE

Directeurs de thèse

Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant

Nom	Prénom	Titre universitaire	Doctorat
DE GRAMONT	Jérôme	Professeur (HDR, Université Paris IV Sorbonne)	Docteur en Philosophie (Université Paris X)
FALQUE	Emmanuel	Professeur (HDR, Université Paris IV Sorbonne)	Docteur en Philosophie (Université Paris IV Sorbonne)
PETIT	Jean-François	Maître de conférences (HDR, Université de Poitiers)	Docteur en Philosophie (Institut Catholique de Paris, Université Paris IV Sorbonne)
RIQUIER	Camille	Professeur (HDR, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)	Docteur en Philosophie (Université Paris IV Sorbonne)
TARDIVEL-SCHICK	Émilie	Professeur extraordinaire	Docteure en Philosophie (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Accompagnateurs de thèse

GRASSIN	Marc	Maître de conférences	Docteur en Éthique médicale (Université Paris V) et en Pharmacie (Université de Tours)
GUTKIN-GUINFOLLEAU	Pierre-Alban	Maître de conférences	Docteur en Philosophie (ENS, EPHE)
SHARKEY	Ronan	Maître de conférences	Docteur en Philosophie (Université Paris IV Sorbonne)
SOLIGNAC	Laure	Maître de conférences	Docteure en Philosophie (Université de Tours, Institut Catholique de Paris)

› SCIENCES SOCIALES, ECONOMIE ET DROIT

DIRECTIONS DE THESE

Directeurs de thèse

Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant

Nom	Prénom	Titre universitaire	Doctorat
ARÈNES	Jacques	Professeur (HDR, Université Paris-Diderot)	Docteur en Psychopathologie fondamentale et Psychanalyse (Université Paris-Diderot)
BOURDIN	Bernard	Professeur (HDR, Université de Lorraine-Metz)	Docteur canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris, Université Paris IV Sorbonne) et en Philosophie (Institut Catholique de Paris, Université de Poitiers)
DUBERNET	Cécile	Professeur extraordinaire	Docteure en Relations internationales (Bristol University)
ENOS-ATTALI	Sophie	Professeur extraordinaire	Docteure en Science politique (Institut d'Études Politiques de Paris)
LASIDA	Elena	Professeur	Docteure canonique en Sciences sociales et économiques (Institut Catholique de Paris)
LINCOT	Emmanuel	Professeur (HDR, EHESS)	Docteur en Histoire et sémiologie de l'image (Université Paris-Diderot)
DE NANTEUIL	Arnaud	Professeur des Universités	Docteur en Droit public (Université Panthéon-Assas) et Professeur agrégé de Droit public (Université Paris-Est Créteil)
ROUAY-LAMBERT	Sophie	Professeur extraordinaire	Docteure en Urbanisme et aménagement (Université Paris-8, ENPC, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
SMYRNELIS	Marie-Carmen	Maître de conférences (HDR, Université Côte d'Azur)	Docteure en Histoire (EHESS)
VALASIK	Corinne	Professeur extraordinaire	Docteure en Sociologie (EHESS)

Accompagnateurs de thèse

Nom	Prénom	Titre universitaire	Doctorat
ALLOUI-RENON	François	Maître de conférences	
BLANQUET	Alejandra	Maître de conférences	
COOK	Justin	Maître de conférences	
POUX	Victor	Maître de conférences	

› SCIENCES DE L'ÉDUCATION

DIRECTIONS DE THESE

Directeurs de thèse

Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant

Nom	Prénom	Titre universitaire	Doctorat
BOURG	Adrien	Maître de conférences (HDR, Université de Nantes)	Docteur en Sciences de l'éducation (Université Paris-Descartes)
MUTUALE	Augustin	Professeur (HDR)	Docteur en Philosophie et en Sciences de l'éducation (Université Paris 8)
PARAYRE	Séverine	Maître de conférences (HDR)	Docteure en Sciences de l'éducation (Université Paris-Descartes)
SERINA-KARSKY	Fabienne	Maître de conférences (HDR, Université de Montpellier)	Docteure en Sciences de l'éducation (Université Paris 8)
TESSIER	Laurent	Professeur (HDR, Université Paris Descartes)	Docteur en Sciences sociales et Philosophie de la connaissance (Université Paris IV Sorbonne)

Directeurs de thèse associés au corps enseignant

Nom	Prénom	Titre universitaire	Doctorat
DE KETELE	Jean-Marie	Professeur émérite (HDR)	Docteur en Psycho-pédagogie
LECOQC	Gilles	Professeur des Universités (HDR)	Docteur en Psychologie

Accompagnateurs de thèse

Nom	Prénom	Titre universitaire	Doctorat
POMBET	Thibaud	Maître de conférences	
SALERNO	Eva	Maître de conférences	
TREMION	Virginie	Maître de conférences	
ZIGLIARA	Laurence	Maître de conférences	

› THEOLOGIE, EXEGESE BIBLIQUE, PATRISTIQUE ET ORIENTALISME

DIRECTIONS DE THESE

Directeurs de thèse

Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant

Nom	Prénom	Titre universitaire	Doctorat
BERCEVILLE	Gilles	Professeur	Docteur canonique en Théologie
BRICOUT	Hélène	Professeur	Docteure canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris, Université Paris IV Sorbonne)
BRISON	Sylvain	Professeur extraordinaire	Docteur canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris)
CHOLVY	Brigitte	Professeur honoraire	Docteure canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris)
DROUIN	Gilles	Professeur extraordinaire	Docteur canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris)
FINO	Catherine	Professeur	Docteure canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris, Katholieke Universiteit Leuven)
GAZZOLA	Claudio (Isaïa)	Professeur extraordinaire	Docteur canonique en Théologie
HETIER	Denis	Professeur extraordinaire	Docteur canonique en Théologie
HOLZER	Vincent	Professeur	Docteur canonique en Théologie (Université Pontificale Grégorienne de Rome)
LACROIX	Roland	Professeur extraordinaire	Docteur canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris)
DE MARLIAVE	Marie-Caroline	Professeur extraordinaire	Docteure canonique en Théologie
MOLINARIO	Joël	Professeur	Docteur canonique en Théologie
MONTOUX	Arnaud	Professeur extraordinaire	Docteur canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris, Katholieke Universiteit Leuven)
MOREL	Isabelle	Professeur extraordinaire	Docteure canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris)
MOOG	François	Professeur	Docteur canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris, Université Laval de Québec)

OIRY	Béatrice	Professeur extraordinaire	Docteure canonique en Théologie (Université Pontificale Grégorienne de Rome, Université Catholique de Louvain)
PRÉTOT	Patrick	Professeur	Docteur canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris, Université Paris IV Sorbonne)
RAMOND	Sophie	Professeur (HDR, Université de Lorraine)	Docteure canonique en Théologie (Institut Catholique de Toulouse)
SOULETIE	Jean-Louis	Professeur (HDR, Université de Strasbourg)	Docteur canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris)
TREBUCHET	Marie-Dominique	Professeur extraordinaire	Docteure canonique en Théologie
VIVIER-MURESAN	Anne-Sophie	Professeur extraordinaire	Docteure canonique en Théologie
WAYMEL	Dominique	Professeur extraordinaire	Docteure canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris)

Directeurs de thèse associés au corps enseignant

Nom	Prénom	Titre universitaire	Doctorat
ARTUS	Olivier	Professeur de l'Université Catholique de Lyon (HDR, Université de Strasbourg)	Docteur canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris)
BURNET	Regis	Professeur de l'UCLouvain (HDR, Université de Tours)	Docteur en Sciences religieuses (EPHE)

Accompagnateurs de thèse

Nom	Prénom	Titre universitaire	Doctorat
CASSINGENA-TREVEDY	François	Maître de conférences	Docteur canonique en Théologie
GREINER	Dominique	Maître-assistant	Doctorat canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris)
KERDRAON	Anne-Solen	Chargée d'enseignement	Docteure canonique en Théologie
MAALOUF	Charbel	Maître de conférences	Docteur canonique en Théologie
RAIMBAULT	Christophe	Maître de conférences	Docteur canonique en Théologie (Institut Catholique de Paris)
REICHERT	Jean-Claude	Chargé d'enseignement (HDR, Université de Fribourg)	Docteur canonique en Théologie

› LETTRES

DIRECTIONS DE THESE

Directeurs de thèse

Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant

Nom	Prénom	Titre universitaire	Doctorat
BOURGATTE	Michaël	Professeur (HDR, Université Sorbonne Nouvelle)	Docteur en Sciences de l'information et de la communication (Université d'Avignon)
BUCHET	Christian	Professeur (HDR, Université Paris IV Sorbonne)	Docteur en Histoire (Université Paris IV Sorbonne)
DESHOULIERES	Valérie	Professeur (HDR, Université de Clermont-Ferrand II)	Docteure ès Lettres (Université Paris IV Sorbonne)
LAZARIS	Stavros	Professeur (HDR, EPHE)	Docteur en Histoire (Université de Strasbourg)
LINCOT	Emmanuel	Professeur (HDR, EHESS)	Docteur en Histoire et Sémiologie de l'image (Université Paris Diderot)
NABERT	Nathalie	Professeur (HDR)	Docteur ès Lettres (Université Paris IV Sorbonne)
WIEL	Véronique	Professeur (HDR, Université Paris IV Sorbonne)	Docteure ès Lettres (Université Paris IV Sorbonne)

Directeurs de thèse associés au corps enseignant

Nom	Prénom	Titre universitaire	Doctorat
DAGUET-GAGEY	Anne	Maître de conférences (HDR, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)	Doctorat en Histoire (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Accompagnateurs de thèse

Nom	Prénom	Titre universitaire	Doctorat
ALIBERT	Dominique	Maître de conférences	Docteur en Histoire (Université Paris IV Sorbonne)
ANCELET-NETTER	Dominique	Maître de conférences	Docteure ès Lettres et Arts (Institut Catholique de Paris)
ARNOULD-BEHAR	Caroline	Maître de conférences	Docteure en Archéologie biblique et palestinienne (EPHE)
CHOISEL	Francis	Maître de conférences	Docteur en Histoire (Université Paris IV Sorbonne)

COULANGEON	Cécile	Maître de conférences	Docteure en Histoire de l'art et archéologie des mondes anciens et médiévaux (Université Paris Ouest Nanterre La Défense)
FORDERER	Christof	Maître de conférences	Docteur en Littérature germanique (Freie Universität Berlin)
GOUPY	Marie	Maître de conférences	Docteur en Science politique (ENS-Lyon)
LOUIS-DIMITROV	Delphine	Maître de conférences	Docteure en Littérature américaine (Université Sorbonne Nouvelle)
MILLNER	Clélie	Maître de conférences	Docteure en Littérature comparée (Université de Paris III Sorbonne Nouvelle, Università degli Studi di Firenze)
PIETTRE	Pauline	Maître de conférences	Docteure en Histoire (Université Paris IV Sorbonne)

- > Selon les critères d'évaluation du Hcéres, sont directeurs de thèse :
- les professeurs
 - les maîtres de conférences munis du titre de professeur extraordinaire après obtention du *nihil obstat* canonique ou d'une HDR
 - les professeurs associés
- > Sont accompagnateurs de thèse :
- les maîtres de conférences docteurs

Pour en savoir plus sur les recherches entreprises par chacun de ces enseignants-chercheurs, consulter la page *Les membres de l'Unité de Recherche* du volet *Recherche* du site de l'Institut Catholique de Paris :

<https://www.icp.fr/recherche/unite-de-recherche/membres-de-lunite-de-recherche>

8. Les colloques et journées d'études

COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDES

Les informations relatives aux événements proposés ci-dessous sont à consulter sur le site : <https://www.icp.fr/a-propos-de-licp/agenda> et sur le carnet de recherche de l'ICP : <https://icp.hypotheses.org/>

Septembre 2022

13 au 16 septembre	« Personne, droit et justice : la contribution du droit canonique dans l'expérience juridique contemporaine » Colloque de recherche Faculté de Droit canonique – etudes.droit.canonique@icp.fr
23 septembre	« Droit des contrats spéciaux » Colloque inter-universitaire en partenariat entre l'Institut Catholique de Paris et l'Université de Paris-Sorbonne FASSED - s.varese@icp.fr

Octobre 2022

10 octobre	Conférence inaugurale de rentrée du Collège doctoral, « Recherche et philosophie » , par Philippe Büttgen (Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) 17h-19h Vice-Rectorat à la Recherche – 01 70 64 17 06 – recherche@icp.fr
18 octobre	« Les raisons du cœur Antiphilosophies d'Augustin à Pascal » Colloque de recherche 9h30-17h00 Faculté de Philosophie – c.malard@chens.icp.fr
20 au 21 octobre	« Kierkegaard : Vertiges de soi » Colloque de recherche Faculté de Philosophie – e.falque@icp.fr , p.gutkin-guinfolleau@icp.fr

Novembre 2022

16-18 novembre	« Respublica, généalogie et défis contemporains » Colloque de recherche Vice-Rectorat à la Recherche – 01 70 64 17 06 recherche@icp.fr
25 novembre	« Nouveaux mouvements religieux en Afrique » Journée d'études 9h-17h ISEO-ISTR -01 44 39 52 56 iseo.theologicum@icp.fr

Décembre 2022

1 ^{er} au 2 décembre	« La nature au Moyen Âge » Colloque de recherche IEM – p.bermon@icp.fr
-------------------------------	--

Janvier 2023

23 janvier	« Kierkegaard et la figure du maître » Conférence rentrant dans le cadre d'un parcours pédagogique <i>Theologicum - Cycle C</i> – cyclec.theologicum@icp.fr
------------	---

Février 2023

27 février au 2 mars	« Le processus synodal, un chemin d'évangélisation » Colloque de recherche ISPC – ispc.theologicum@icp.fr
----------------------	---

Mars 2023

7, 8, 9, 14, 15 et 16 mars	« Spiritualisme et phénoménologie : le cas Maine de Biran » Leçons données par Emmanuel Falque Chaire de métaphysique Etienne Gilson Vice-Rectorat à la Recherche – 01 70 64 17 06 recherche@icp.fr
----------------------------	--

30 au 31 mars	« Esthétique et théologie » Colloque de recherche <i>Theologicum - ISTA</i> – 01 44 39 52 53 – ista.theologicum@icp.fr
---------------	--

Avril 2023

1 ^{er} avril	« Femmes mystiques et missionnaires » Journée d'études de niveau « recherche » organisée par l'IHM et le Centre d'études sur Marie de l'Incarnation (Université de Laval, Québec) Institut d'Histoire des Missions – ihm@icp.fr
-----------------------	---

Juin 2023

3 juin	« Rencontres Internationales autour de la documentation missionnaire » Journée d'études de niveau « recherche » Institut d'Histoire des Missions - ihm@icp.fr
--------	--

8-11 juin	Colloque du Réseau de recherche en narratologie et Bible (RRENAB) Colloque de recherche organisé en partenariat avec le Centre Sèvres et l'Institut Protestant de Théologie Vice-Rectorat à la Recherche – 01 70 64 17 06 recherche@icp.fr
-----------	--

9. La Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités

La Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités

Transversalités - Revue de l'Institut Catholique de Paris est une **publication trimestrielle universitaire pluridisciplinaire**. Elle met en œuvre l'expertise d'un établissement catholique pour déchiffrer la complexité du monde et de la société.

La revue *Transversalités* rassemble les contributions d'enseignants et de chercheurs de l'Institut Catholique de Paris, et d'autres universités françaises et étrangères. Chaque numéro de la revue est ainsi constitué de trois rubriques :

- **un dossier thématique**, qui permet d'appréhender de manière interdisciplinaire une question anthropologique, théologique ou sociétale,
- **des contributions variées (*varia*)**,
- **une chronique** des événements scientifiques qui ont eu lieu à l'Institut Catholique de Paris.

La *Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités* est classée **revue scientifique** par le Hcéres et ERIH PLUS (European Reference Index for the Humanities) et est indexée dans ATLA, la base de données de l'*American Theological Library Association*.

Une mise à disposition numérique de la revue est effective depuis janvier 2013, par l'intermédiaire du portail **Cairn**. D'autre part, les archives de la revue (antérieures à 2008), sont accessibles par le portail **Gallica** de la BnF.

› **Comité de rédaction**

Directeur de la revue : Vincent Holzer, Directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »

Secrétaire de rédaction : Bertrand Dufour

Comité de rédaction :

△ Membres de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris

- Charles Bobant, Délégué scientifique au Vice-Rectorat à la Recherche
- Bernard Bourdin, Professeur de philosophie politique
- Cécile Coulangéon, Maître de conférences en histoire de l'art et archéologie
- Ludovic Danto, Professeur de droit canonique
- Catherine Fino, Professeur de théologie
- Jérôme de Gramont, Professeur de philosophie
- Arnaud Montoux, Professeur extraordinaire en théologie
- Émilie Tardivel-Schick, Professeur extraordinaire en philosophie

△ Membres extérieurs

- Olivier Campa, Professeur de Chaire supérieure en Philosophie, CPGE-LLG, Paris
- Chiara Pesaresi, Université Catholique de Lyon
- Giuseppe Tognon, Université LUMSA, Rome

Sur proposition du directeur de thèse, **la Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités est ouverte à la publication d'articles de doctorants** soumis à une expertise en aveugle pour approbation.

Un bulletin d'abonnement à la *Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités* est disponible à la fin de cette brochure.

10. Les ressources documentaires du Collège doctoral

10.1. Le réseau des bibliothèques

Le réseau des bibliothèques de l'Institut Catholique de Paris offre au total 400 places assises, environ 700 000 volumes, dont 135 000 en libre accès.

Aujourd'hui constituées en vue de former tous les étudiants inscrits à l'Institut Catholique de Paris et d'offrir des ressources documentaires aux chercheurs en théologie, philosophie, droit canonique, études bibliques et sciences humaines, les bibliothèques de l'ICP sont inséparables de la fondation de l'institution à laquelle elles appartiennent.

Elles conservent à la fois des documents rares ou anciens et des fonds contemporains à la pointe de la recherche. Elles mettent à disposition de leurs quelque 6 000 lecteurs des manuscrits, des archives, des incunables, des bibliothèques léguées et maintenues en ensembles cohérents, des collections complètes de périodiques de haut niveau scientifique, des fonds particuliers, et offrent, aujourd'hui, à la consultation des périodiques électroniques, des e-books ou encore des bases de données spécialisées.

Conscientes de la nécessité de guider leurs lecteurs dans l'éventail très large des ressources documentaires disponibles, les bibliothèques proposent des outils de recherche, communs à l'ensemble de nos 5 bibliothèques : le catalogue des collections imprimées mais également l'outil **Recherche+**, qui permet à la fois de rechercher des références dans les collections imprimées mais aussi dans les ressources électroniques, accessibles pour une très grande part à distance, hors campus.

Afin d'explorer toutes les facettes de cet outil et les multiples possibilités offertes par la documentation électronique, l'accent est porté sur la formation des lecteurs. **Sur rendez-vous, les bibliothécaires proposent aux étudiants et aux chercheurs, d'approfondir leurs connaissances sur les outils de recherche documentaire mis à leur disposition. Certaines interventions peuvent également être proposées dans les cours de méthodologie à la demande des enseignants.**

Au service de ses lecteurs, le réseau des bibliothèques de l'Institut Catholique de Paris est porté par une équipe de plus de 30 personnes chargées d'améliorer sans cesse l'offre documentaire et de moderniser les outils de consultation en interaction constante avec les besoins de l'ensemble de la communauté universitaire.

● La Bibliothèque universitaire de Fels

Fondée en même temps que l'Institut Catholique de Paris en 1875, la Bibliothèque de Fels porte le nom d'Edmond de Fels dont la générosité a permis en 1935 la construction des magasins et de la première salle de lecture. Enrichie au fil des années de nombreuses donations, elle rassemble aujourd'hui un ensemble documentaire d'une étonnante ampleur au cœur du campus universitaire, reflet des disciplines enseignées dans les facultés.

La salle du 1^{er} étage dessert les facultés des Lettres, de Sciences sociales et d'Education, et met à disposition des étudiants 7 000 livres, 152 revues et un fonds sur l'insertion professionnelle.

La salle du 5^e étage, dévolue à la philosophie et à la théologie, réservée aux étudiants et professeurs de ces disciplines, met à disposition 18 000 livres et 336 revues, ainsi que le fonds documentaire de l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (IFOMENE).

Domaines couverts : théologie, ecclésiologie, patristique, spiritualité, pastorale, liturgie, exégèse, œcuménisme, dialogue interreligieux, histoire de l'Eglise, philosophie, psychologie, droit canonique, sciences sociales, histoire antique, histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine, histoire de Paris, géographie, art, littérature anglaise, littérature allemande, littérature française.

Fonds documentaires et fonds patrimoniaux :

- 500 000 volumes, dont 30 000 antérieurs à 1811
- 25 000 volumes en libre accès
- 6 000 périodiques dont 500 en cours d'abonnement
- 62 incunables
- 2 200 imprimés du XVIème siècle
- 25 000 thèses, dont 3 700 soutenues à l'Institut Catholique de Paris
- 2 000 manuscrits latins, orientaux et contemporains (en cours de catalogage dans Calames)
- 780 tablettes cunéiformes et 11 sceaux-cylindres
- 11 289 photographies anciennes (positifs sur papier) et 11 129 diapositives sur verre, 2738 vues stéréoscopiques sur plaques de verre, 5243 négatifs
- un ensemble d'estampes et de cartes

Pour les fonds particuliers se référer à la liste complète sur le site web des bibliothèques (rubrique Rechercher > Collections patrimoniales)

Les services :

- 250 places assises
- espaces de travail en groupe
- prêt à domicile de tous les documents publiés à partir de 1914
- site web des bibliothèques : bibliotheques.icp.fr avec accès au catalogue et aux ressources documentaires en ligne
- aide à la recherche documentaire
- séminaires et cours : il est possible de faire mettre de côté en salle de lecture pour plusieurs mois un corpus réduit d'ouvrages qui seront ainsi à disposition des étudiants
- prêt entre bibliothèques
- photocopies / impression de documents
- **Nouveau** : la ScanTent : pour un service de numérisation rapide pour les documents les plus fragiles
- suggestions d'acquisitions

Horaires : Année universitaire : lundi, mardi, mercredi de 9h à 20h30 ; jeudi, vendredi de 9h à 19h ; samedi de 9h à 12h30

Vacances universitaires : lundi à vendredi de 9h à 18h

Mi-juillet à mi-septembre : lundi à vendredi de 13h à 18h

Fermeture pendant les vacances de Noël et les deux premières semaines d'août

Tous les changements d'horaires et les fermetures sont annoncés à l'avance à la bibliothèque par voie d'affichage et sur le site : <https://bibliotheques.icp.fr> et sur la page Facebook des bibliothèques : <https://www.facebook.com/bibliothequesICP/>

21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06 (entrée par le 74 rue de Vaugirard)

Tél. : 01 44 39 52 30 - Fax : 01 44 39 52 98

Courriel : bibliotheque.de.fels@icp.fr

• La Bibliothèque Jean de Vernon

La Bibliothèque Jean de Vernon réunit dans un même lieu deux fonds de bibliothèques spécialisées :

• La BOSEB (Bibliothèque Œcuménique et Scientifique d'Études Bibliques)

Domaines d'expertise : les sciences bibliques

- exégèse biblique, écrits, commentaires et milieu de l'Ancien et du Nouveau Testament
- langues, archéologie, histoire et civilisation du Proche Orient ancien (akkadien, égyptien, syriaque, ...)

Fonds documentaire :

- 44 000 ouvrages pour la quasi-totalité en libre accès
- 600 périodiques dont 200 sont en cours d'abonnement
- 270 cartes

• L'IFEB (Bibliothèque de l'Institut Français d'Études Byzantines)

Domaines d'expertise : le monde byzantin

- histoire de l'empire byzantin
- institutions de l'Église orthodoxe, patriarcat de Constantinople
- patristique grecque

Fonds documentaire :

- plus de 40 000 ouvrages pour les 3/4 en libre accès
- 900 titres de revues, dont 100 courants, notamment des revues provenant de Grèce, d'Asie mineure et de divers foyers de la diaspora grecque autour de la Méditerranée
- 70 manuscrits
- 1 200 sceaux byzantins
- 200 cartes des Balkans et du Proche Orient du début du XXème siècle

Les fonds de la Bibliothèque Jean de Vernon sont accessibles aux chercheurs, aux doctorants ainsi qu'aux étudiants de Master sur recommandation d'un professeur.

Les services :

- nombre de places assises : 70
- salle de travail en groupe
- consultation sur place
- site web des bibliothèques : bibliotheques.icp.fr avec accès au catalogue et aux ressources documentaires en ligne
- 6 postes de consultation
- aide à la recherche documentaire
- signalement dans le catalogue des articles de revues et d'ouvrages collectifs
- prêt entre bibliothèques (photocopies)
- photocopies / impression de documents

Horaires : Année universitaire : du lundi au jeudi de 9h à 19h, le vendredi de 9h à 18h.
Vacances universitaires : du lundi au vendredi de 10h à 18h. Fermeture pendant les vacances de Noël.

21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06 (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 52 34 - Fax : 01 44 39 52 36
Courriel : bibliotheque.de.vernon@icp.fr

● La Bibliothèque de la Faculté de Droit canonique

Attention : les communications sont effectuées par la Bibliothèque de Fels.

Domaines d'expertise : le droit canonique

- histoire des sources et des institutions
- jurisprudence matrimoniale
- droit des Eglises catholiques orientales
- droit liturgique
- vie consacrée
- relations entre les cultes et les Etats

Fonds documentaire :

- plus de 9 000 monographies
- 140 titres de revues, dont 65 courants

Courriel : bibliotheque.canonique@icp.fr

● Le Centre documentaire de l'Institut Supérieur de Pédagogie

Domaines d'expertise : les questions d'éducation

- sciences de l'éducation
- psychologie et sociologie de l'éducation
- enseignement spécialisé
- formation des enseignants et des formateurs
- didactique des disciplines
- histoire et philosophie de l'éducation...

Fonds documentaire :

- plus de 20 000 monographies
- environ 50 abonnements de périodiques en cours
- Fonds de recherche Daniel Hameline : bibliothèque personnelle et professionnelle du pédagogue
- fonds Rey-Herme, bibliothèque d'histoire des institutions éducatives XVIème-XIXème : 1 800 ouvrages, consultables sur rendez-vous
- thèses et mémoires

Les services :

- prêt à domicile
- réservation de documents
- site web des bibliothèques : bibliotheques.icp.fr avec accès au catalogue et aux ressources documentaires en ligne
- formations et aide à la recherche documentaire

- prêt entre bibliothèques
- photocopies
- page Facebook : <http://facebook.com/Centre-Documentaire-de-IISP-Faculté-déducat>

Horaires : Année universitaire : lundi de 10h à 18h ; mardi de 11h à 19h ; mercredi de 10h à 18h ; jeudi de 11h à 18h ; vendredi de 10h à 17h

21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06 (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Courriel : centre.doc.isp@icp.fr

• **Bibliothèque associée : La bibliothèque de l'Institut d'Études Augustiniennes**

Bibliothèque spécialisée dans les domaines de l'augustinisme, de l'histoire du christianisme ancien et médiéval et de la patristique. Ouverte aux doctorants de l'ICP. Co-gérée par l'ICP, l'Université Paris IV et le CNRS.

Catalogue en ligne :

- consultable à partir du SUDOC <http://www.sudoc.abes.fr/>

95 rue de Sèvres, 75006 Paris
Tél : 01 43 54 80 25

10.2. Les ressources électroniques

Accessibles dans toutes les bibliothèques du réseau et à distance, ces ressources documentaires sont constituées de bouquets de revues en lignes, de collections d'ebooks et de bases de données, proposant des références bibliographiques et / ou un accès au texte intégral des articles référencés. Elles sont mises à la disposition de tout lecteur inscrit à l'Institut Catholique de Paris.

Le site web des bibliothèques, <https://bibliotheques.icp.fr/> donne accès à l'intégralité des ressources disponibles, rapidement répertoriées ci-dessous.

Des formations ou un accompagnement personnalisé sont proposées par les bibliothèques afin de mieux s'orienter dans l'ensemble des ressources proposées.

- **Bases de données de références bibliographiques**
(ATLA, Francis, Index Religiosus ...)
- **Revue en ligne**
(Cairn, JSTOR, Revues.org ...)
- **Des collections d'ebooks**
(Cairn.info, encyclopédies de poches, Proquest Ebook central ...)

- **Des corpus de textes**
(Jurisclasseur, Library of Latin Texts, Thesaurus Linguae Graecae, Digital Karl Bath Library, Patrologia Latina, Sources chrétiennes ...)

- **Des encyclopédies généralistes**
(Encyclopedia Universalis, Encyclopedia Britannica, ...)

10.3. Le service des Archives

Le service des Archives est chargé de conserver **les archives historiques de l'Institut Catholique de Paris** depuis sa création : ces documents proviennent de la direction (Rectorat, Vice-Rectorat, Secrétariat Général), des différents services, des Facultés et des Écoles.

De plus le service conserve **des fonds d'archives du Concile Vatican II**, suite à l'appel lancé, à l'occasion du Congrès des archivistes de l'Église de France en novembre 1987, par Mgr Paul Guiberteau, alors recteur de l'Institut Catholique de Paris, pour identifier les fonds présents sur le territoire français.

Les archives accueillent également **des fonds versés par des personnalités extérieures à l'Institut Catholique de Paris** présentant un intérêt pour l'histoire et la pensée de l'Église aux 19^e et 20^e siècles.

Au total, ce sont 600 mètres linéaires d'archives qui sont conservés dans ce service.

Le service des Archives de l'Institut Catholique de Paris accueille une centaine de chercheurs chaque année, dont un quart sont des chercheurs étrangers.

• Présentation des fonds

› Archives historiques de l'Institut Catholique de Paris

- Les annuaires de l'Institut Catholique de Paris et des Ecoles.
- Les comptes rendus des assemblées générales des Evêques fondateurs, 1875-1959 (26 cartons), inventaire publié.
- La collection complète de la revue de l'Institut Catholique de Paris.
- Les archives des recteurs :
Mgr Maurice d'Hulst (1881-1896), (6 cartons), inventaire publié
Mgr Pierre-Louis Péchenard (1896-1907), (3 cartons), inventaire publié
S. E. le Cardinal Alfred Baudrillart (1907-1942), (342 cartons), inventaire partiel. Ce fonds a été encore enrichi par un versement de nouvelles archives.
Mgr Jean Calvet (1942-1946), inventaire publié
Mgr Emile Blanchet (1946-1966), (68 cartons), inventaire publié.
Mgr Pierre Haubtmann (1966-1971), (55 cartons).
- Des dossiers individuels concernant les professeurs, parmi lesquels : Edouard Branly, Adrien Bressolles, Paul de Broglie, Henri Cazelles, Jean Châtillon, Alphonse Dain, Jean Daniélou, Pierre Gasparri, Robert d'Harcourt, Albert de Lapparent, Paul Lesourd, Jacques Maritain, Pierre Rousselot, Ernest Seillière... (235 cartons).
- Des documents sur la vie étudiante, les programmes des facultés, le contenu des enseignements, les colloques et les conférences, les manifestations, depuis la création de l'Institut Catholique de Paris.

- Des documents et travaux sur l'histoire du couvent des Carmes.

› Archives du Concile de Vatican II

Le service conserve les archives de :

- Mgr Pierre Hautmann (73 cartons), inventaire publié
- Mgr Jean Streiff (23 cartons), inventaire publié
- Mgr Jacques Le Cordier (38 cartons), inventaire publié
- Mgr Jacques Denis (4 cartons), inventaire publié
- Mgr Blanchet (3 cartons), inventaire publié
- Mgr Jean Badré (1 carton), inventaire publié
- Jean Levillain (1 carton), inventaire publié

› Archives entrées par voie extérieure

Le service est également chargé d'accueillir des fonds d'archives donnés, légués ou déposés par des personnes, des associations extérieures à l'Institut Catholique de Paris.

Cette partie concerne entre autres :

- Les archives du Comité catholique de propagande française à l'étranger (1915-1940), de l'Œuvre des petits ramoneurs (1816-1906), de la Société Saint-Vincent-de-Paul (1853-1909), etc.
- Les travaux de certains professeurs, les archives de personnalités liées ou non à l'Institut : J. Barrande, M. Fargues, E. Germain, E. Hello, E. Le Roy, A. Lefas, H. Longnon, Famille Veillot, J. Malègue, X. Tilliette.

• Projets en cours

Plusieurs projets sont en cours pour faire mieux connaître les riches fonds d'archives conservés à l'Institut Catholique de Paris.

Depuis plusieurs années, les archives accueillent des groupes d'étudiants de l'Institut Catholique de Paris en Histoire de l'Eglise, encadrés par leurs enseignants, qui viennent se familiariser avec le monde des archives afin de faciliter leurs démarches pour leur travail de recherche.

Le responsable des archives et un enseignant en histoire animent, chaque année, un module de la semaine méthodologique organisée par le Collège doctoral : ce module est consacré à la découverte des archives, à leur mode de fonctionnement, à leur utilisation et à la découverte des sources archivistiques de l'Eglise de France.

Par ailleurs, des publications de certains fonds d'archives ont lieu régulièrement. Après la publication du Journal de Mgr Blanchet, pendant la première session du Concile (10 octobre 1962 - 8 décembre 1962), publiée dans le n°121 de la *Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités*, c'est l'édition complète de son journal pour les 4 sessions du Concile qui a été publiée dans le *Supplément 5* de la revue *Transversalités*. D'autres journaux des Pères conciliaires attendent aux archives les chercheurs pour être livrés au grand jour.

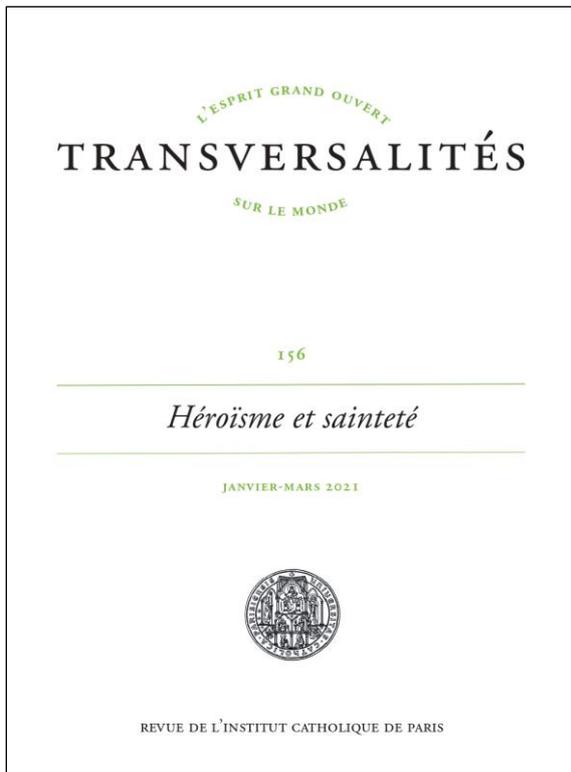
Enfin, lors d'événements scientifiques organisés par l'Institut Catholique de Paris, pourront désormais être présentés des documents inédits, conservés aux archives de l'Institut Catholique de Paris.

Chargé d'inventorier et classer les fonds pour les mettre à la disposition des chercheurs, de mieux faire connaître les existants et d'en découvrir de nouveaux, Serge Sollogoub, responsable des archives, propose une aide documentaire personnalisée sur chaque sujet de recherche. Il offre la possibilité aux chercheurs qui le souhaitent de photographier les documents d'archives qui les intéressent.

Horaires : du lundi au jeudi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30
Consultation sur place et sur rendez-vous

21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06 (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 52 93
Courriel : archives@icp.fr

Toutes les informations figurant dans cette brochure ne sont données qu'à titre indicatif. Vous trouverez l'information à jour dans le volet Recherche du site de l'Institut Catholique de Paris.



Abonnez-vous à la *Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités* au tarif étudiant !

Tarif étudiant : 35 €*

* Sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité

À l'occasion de la rentrée du Collège doctoral, la *Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités* informe les étudiants qu'ils peuvent souscrire à l'abonnement annuel au tarif étudiant pour **les 4 numéros à paraître en 2023**.

Il est toujours possible de s'abonner en cours d'année universitaire, vous recevrez alors le cas échéant les numéros déjà parus de l'année 2023.

Le bulletin d'abonnement (au dos de cette page) est à envoyer par courrier, accompagné de votre règlement et de la photocopie recto-verso de votre carte d'étudiant, à :

SER – Revue Transversalités – 14, rue d'Assas, 75006 Paris – France

Revue Transversalités

21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06

Tél. : 01 44 39 52 08 - Fax : 01 44 39 60 25

Courriel : transversalites@icp.fr

Bulletin d'abonnement 2023

- Je souhaite m'abonner à la *Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités* au tarif de 35 € pour une durée de 1 an (4 numéros en 2023)

(Photocopie recto-verso de la carte d'étudiant obligatoire, à joindre au bulletin)

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Pays :

Choisissez votre mode de paiement :

- Directement par chèque à l'ordre de l'Institut Catholique de Paris, à adresser à :
SER – Revue Transversalités – 14, rue d'Assas, 75006 Paris – France
- Par virement à adresser à :

CIC : 57 rue de Rennes, 75006 Paris

IBAN n° FR 76 / 3006 / 6100 / 6100 / 0104 / 1210 / 595 BIC (Bank Identification Code) : CMCIFRPP

Reporter la référence suivante sur l'avis de virement : ABO/TRANSV

Annexe : Portfolio d'expériences et de compétences du doctorant

Portfolio d'expériences et de compétences du doctorant

Cycle d'études doctorales :

Nom et prénom du doctorant :

Année d'inscription : Discipline :

Directeur de thèse :

1. EXPERIENCES SCIENTIFIQUES

a. Activités liées à la formation doctorale (à l'ICP et hors ICP)*	Compétences acquises**
<ul style="list-style-type: none"> Participation à des colloques scientifiques, journées d'études, ateliers (activités ponctuelles) 	
<ul style="list-style-type: none"> Participation à des séminaires, cours et Chaires semestriels ou annuels 	
<ul style="list-style-type: none"> Participation à la semaine méthodologique du Collège doctoral 	

<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la matinée d'insertion professionnelle du Collège doctoral 	
<ul style="list-style-type: none"> • Formation à la maîtrise des outils de recherche (HAL, Zotero, etc.) 	

b. Autres activités scientifiques (à l'ICP et hors ICP)*	Compétences acquises**
<ul style="list-style-type: none"> • Communications à des colloques nationaux ou internationaux (Indiquer le titre, le lieu, la date et le cadre de la communication) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des projets de recherche 	



<ul style="list-style-type: none">• Séjours de recherche	
<ul style="list-style-type: none">• Publications scientifiques	
<ul style="list-style-type: none">• Autres publications : compte-rendu, traduction, correction/relecture d'articles	
<ul style="list-style-type: none">• Activités éditoriales	

<ul style="list-style-type: none">• Contribution à l'organisation d'évènements scientifiques et montage de projets	
<ul style="list-style-type: none">• Organisation de séminaires ou de journées d'études	
<ul style="list-style-type: none">• Autres	

2. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

c. Activités professionnelles liées à la formation doctorale	Compétences acquises**
<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'enseignement (Indiquer les dates/années universitaires ou semestres, le volume horaire et le niveau) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Autres (Par exemple, stages liés à la thèse ou activités liées à la profession exercée qui font appel à des compétences du référentiel) 	

* Pour chaque activité, indiquer la date, le lieu et le cadre. Joindre un justificatif, s'il a été remis.

** Voir le référentiel de compétences du docteur dans l'Arrêté du 22 février 2019 (en Annexe de ce modèle), définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle.